

DÉJÀ **10**
ans

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2008



Québec 

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2009
ISBN 978-2-551-23823-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-56486-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Juillet 2009

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG), qui lui permet notamment de répondre à son mandat d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Grâce à cette enquête, l'Institut peut remplir plus adéquatement sa mission dans le domaine du travail et de la rémunération en fournissant de nouvelles données objectives et de qualité sur la situation de la rémunération au Québec.

Au cours des dernières années, l'Institut a procédé à une refonte majeure de l'ERG qui a permis, entre autres, l'élargissement de la couverture des emplois enquêtés. De fait, l'Institut collige maintenant de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP). L'Institut est donc en mesure de produire des résultats inédits et encore plus complets dans le domaine de la rémunération; à terme, il pourra fournir des données sur la rémunération globale et ses composantes – dont les données salariales – selon les groupes intermédiaires de la CNP et selon les emplois repères. Ces deux approches sont complémentaires, la première se caractérisant par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité et la seconde apportant une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois. De plus, l'utilisation de la CNP, une classification d'emplois reconnue par d'autres organismes et agences statistiques, permet la comparaison entre les données tirées de l'ERG et celles provenant d'autres sources. Par ailleurs, les données de l'ERG sont toujours d'actualité puisque l'enquête est réalisée sur une base annuelle.

La population visée dans l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises comptant au moins 200 employés dans les différents secteurs du marché du travail. Le premier cycle de la nouvelle enquête s'étend sur une période de trois ans, soit de 2006 à 2008 : cette année, les résultats reposent donc sur un échantillon complet.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2008* constitue le deuxième rapport d'enquête basé sur les données de la nouvelle ERG. Ce rapport présente les résultats relatifs au volet salarial selon 13 ventilations. Des résultats sur la rémunération globale, notamment sur les avantages sociaux, seront présentés dans la prochaine édition.

La réalisation d'une enquête de cette envergure n'est possible que grâce à la contribution de plusieurs personnes. Nous voulons tout d'abord exprimer notre reconnaissance aux répondants pour leur collaboration des plus importantes. Soulignons également la participation du personnel de l'Institut assigné aux diverses phases de l'enquête : la révision des méthodes et des concepts, la collecte et le traitement des données ainsi que la publication des résultats.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.

Ce rapport a été réalisé par :	Guy Lavoie
Sous la coordination de :	Ann Doucet
Sous la direction de :	Christiane Lamarre
Ont apporté leur précieuse collaboration :	Cindy Maher et Patrick Potvin, pour la validation des données Mario Haché, pour le développement méthodologique et le traitement statistique des données Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, pour le traitement informatique Josée Gaudreault, pour le traitement de texte et la mise en page Nicole Descroisselles, pour la révision linguistique

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale* au Québec (ERG), *Collecte 2008*.

- Les répondantes et répondants à l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat ne serait disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Virginie-Anne Bassène, Marie-Claude Bourget, Carole Calvé, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Alexandre Gaudreault, Linda Jacques, Emmanuelle Jarry, Adella Jean, Guy Lavoie, Isabelle Lefebvre, Cindy Maher, Danielle Martin, Patrick Potvin et Patricia Soudir, pour la collecte des données sur la rémunération.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie et de la qualité : Mario Haché, Marie-Ève Tremblay et Sylvain Végiard; la Direction des stratégies et opérations de collecte : Johanne Thérout et son équipe; la Direction des services informationnels et technologiques : Jean-Claude Balu et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels :

Ce rapport utilise les symboles suivants :

... N'ayant pas lieu de figurer
.. Donnée non disponible
x Donnée confidentielle

Avertissements :

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Dans tout le texte, les mots *salariés, employés, professionnels, techniciens*, etc., font indifféremment référence au masculin et au féminin.

INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1	
LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE	
1.1 Cadre conceptuel	14
1.1.1 Concept de rémunération globale	14
1.1.2 Mesure de la rémunération globale	14
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	15
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	16
1.1.5 Classification nationale des professions	17
1.2 Méthodologie et approche de collecte	17
1.2.1 Plan de sondage	17
1.2.2 Collecte des données	20
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	24
1.2.4 Traitement et analyse des données	24
CHAPITRE 2	
LES RÉSULTATS	
2.1 Portrait des répondants	33
2.2 Présentation des tableaux	36
Annexe I Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants	138
Annexe II Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats	145
Glossaire	148

Liste des tableaux

Chapitre 1

1.1	État de situation de la collecte des données, ERG 2008 et ERG 2009	23
1.2	Liste des éléments couverts par l'ERG	25
1.3	Qualité des estimations selon le coefficient de variation	28

Chapitre 2

2.1	Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, en 2008	33
2.2	Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois, par groupe et par secteur, en 2008	35
2.3	Résultats présentés dans les rapports d'enquête, édition 2008 et version définitive	37

Tableaux A

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), Québec, 2008

A-1	Ensemble	38
A-2	Secteur privé	43
A-3	Secteur privé, employés syndiqués	49
A-4	Secteur privé, employés non syndiqués	53
A-5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	57
A-6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	62
A-7	Secteur de la fabrication	67
A-8	Secteur public	72
A-9	Administration municipale	77
A-10	Secteur universitaire	81
A-11	Administration fédérale	84
A-12	Administration québécoise	87
A-13	Secteur « entreprises publiques »	91

Tableaux B

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2008

B-1	Ensemble	95
B-2	Secteur privé	99
B-3	Secteur privé, employés syndiqués	103
B-4	Secteur privé, employés non syndiqués	106
B-5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	109
B-6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	112
B-7	Secteur de la fabrication	115
B-8	Secteur public	118
B-9	Administration municipale	122
B-10	Secteur universitaire	125
B-11	Administration fédérale	128
B-12	Administration québécoise	130
B-13	Secteur « entreprises publiques »	133

Liste des figures

Chapitre 1

1.1	Provenance des coûts de rémunération	20
1.2	Le processus de codification CNP	22

Chapitre 2

2.1	Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, en 2008	33
2.2	Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, en 2008	34
2.3	Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, en 2008	34

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) a fait l'objet d'une refonte complète¹. La présente publication constitue le deuxième rapport d'enquête depuis le lancement de la nouvelle enquête; il s'agit toutefois de la première édition basée sur un échantillon complet.

C'est dans ce contexte que l'Institut de la statistique du Québec présente son rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2008*. Ce document offre des résultats sur la rémunération des salariés du Québec, notamment sur les heures régulières de travail, les salaires et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires de la Classification nationale des professions (CNP). Cette année les résultats sont présentés selon 13 ventilations. Dans sa forme finale, cette publication comportera, en plus des résultats sur les heures, les salaires et les échelles, des données sur la rémunération globale et ses composantes ainsi que sur la rémunération variable à court terme, toujours selon les professions des groupes intermédiaires de la CNP.

Le premier chapitre expose les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2008 ainsi que deux séries de tableaux de résultats, une sur les salaires (annuels et horaires) et l'autre sur les échelles salariales, selon les groupes intermédiaires de la CNP. Un glossaire complète le document.

Des tableaux de résultats selon les emplois repères sont également disponibles sur le site Web de l'Institut.

1. Pour plus d'information concernant le remaniement de l'ERG, le lecteur peut consulter la publication *Coup d'œil sur l'ERG, Édition 2009* ainsi que les différents articles parus sur le sujet, à partir de 2004, dans le *Flash-info Travail et rémunération*. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca.

Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG) ainsi que la méthodologie de cette enquête. Différents termes sont utilisés dans ce rapport. Afin d'aider le lecteur, ceux-ci sont définis dans le glossaire à la fin du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'Institut comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures régulières	+ Rémunération indirecte - Heures chômées payées
	=	Rémunération annuelle Heures de présence au travail	

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé soit, principalement, le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte surtout les sommes versées généralement à des tiers au nom de

l'employé pour qu'il bénéficie de certains avantages, comme une prime d'assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle de travail. Les heures chômées payées couvrent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles régulières.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'Institut a, dans le passé, utilisé deux méthodes différentes permettant de quantifier la rémunération globale, soit celles des débours de l'employeur et des coûts simulés. Chacune de ces méthodes présente une facette distincte de la rémunération globale. De plus, l'objectif visé, l'horizon couvert et la méthodologie de l'une et l'autre sont différents. Depuis plusieurs années, l'Institut a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale.

La méthode des débours permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. L'application que l'Institut fait de cette méthode, compte tenu de son équation sur la rémunération globale, consiste à ajouter au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leurs employés les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leurs employés des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier

1. Institut de recherche et d'information sur la rémunération (1988). *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés de chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, autres que le contenu des régimes, peuvent avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (l'âge, le sexe, l'ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'Institut recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuelle, etc.); en recueillant également l'information sur les heures régulières hebdomadaires de travail, l'Institut est en mesure d'effectuer les conversions requises pour présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais davantage au titulaire du poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être étudiés. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à la personne, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent la position du titulaire dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment

une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les employés qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui sur lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent les employés qui ne sont pas assujettis à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner certaines difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; mais parce qu'il est difficile de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle, l'emploi ne sera pas pris en compte dans les données sur les employés rémunérés selon une échelle salariale.

Pour pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée pour ce qui est du maximum normal, à l'exception de l'employé dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté et/ou le mérite. Dans le second cas, la progression de l'employé implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, la progression dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent de type progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut calcule pour chaque emploi repère un minimum et un maximum reflétant adéquatement la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet de limiter le nombre d'emplois à enquêter tout en s'assurant que les résultats sont représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui souhaite se comparer. L'Institut utilise, afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération, la méthode de l'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises enquêtées, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (infirmiers, enseignants, etc.) sont exclus. Les emplois retenus doivent être comparables, ce qui implique qu'ils soient suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. Les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). L'information qui résulte de l'appariement offre donc un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP quant à la complexité de l'emploi.

Un nouveau panier d'emplois repères a été introduit en février 2007³. L'ERG 2008 a porté sur 46 corps d'emploi, lesquels se divisent en cinq catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers. En comptant les niveaux associés à chacun de ces corps d'emploi, 101 emplois repères ont été considérés dans le cadre de l'enquête.

2. De par sa loi, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.
3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du nouveau panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères, en lien avec son obligation de comparaison pour l'administration québécoise, l'Institut collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP 2001)⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et est comparable aux systèmes d'autres pays. Cette classification est utilisée par Statistique Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, etc. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 520 groupes de base. Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée afin de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien cernés.

La matrice de la CNP 2001 est un outil qui classifie les professions à l'aide d'un code de trois chiffres. Cette classification est faite en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Les trois chiffres du code CNP communiquent de l'information sur la profession; le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 213. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique.

4. Voici le lien du site officiel de la CNP : www5.hrsdc.gc.ca/noc/francais/cnp/2006/bienvenue.aspx.

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Univers et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons mais qui emploie 200 employés ou plus au moins six mois par année est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (employés travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les states de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du Répertoire des municipalités du

ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/Public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public tel que défini ici correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur

l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁶ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);
- autres secteurs de l'industrie des services⁷ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81) excluant :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée selon le nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure

5. Le secteur public contient toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

6. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007.

7. Regroupent les secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

organisationnelle, ses diverses politiques de rémunération, la syndicalisation ainsi que la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte. Cet échantillonnage d'unités de collecte constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'Institut un fichier complet comportant, pour chacun des employés de l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2008, la taille de l'échantillon est de 310 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les strates comprenant les grandes entreprises sont en général recensées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est faible se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont tirées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a une sélection sans remise des unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les entreprises

répondantes, 421 unités de collecte ont été sélectionnées.

La nouvelle enquête est maintenant réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa participation est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et sa structure de rémunération, et la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « mise à jour ». À la troisième année, la participation de l'entreprise diminue encore puisque la collecte se fait en mode allégé (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates recensées, les entreprises recommenceront un nouveau cycle de collecte de trois ans lorsque le précédent sera terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée et plus le renouvellement de l'échantillon sera important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode standard à chaque année d'enquête, sauf en ce qui concerne les avantages sociaux.

Afin d'implanter ce cycle de collecte de trois ans, l'univers d'entreprises a été divisé en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire en ce qui concerne la répartition des entreprises en matière de taille et de secteurs d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et finalement, un troisième groupe de rotation (C), tiré du bloc 3, a été introduit dans l'ERG 2008.

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère ... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

1.2.2 Collecte des données

Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'Institut résulte d'un équilibre entre les objectifs visés et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui vise à se conformer à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'Institut désire fournir un maximum de données, comme les débours de l'employeur mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, particulièrement au regard des contraintes en matière de ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'Institut a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), limitant ainsi la contribution requise de la part du répondant et

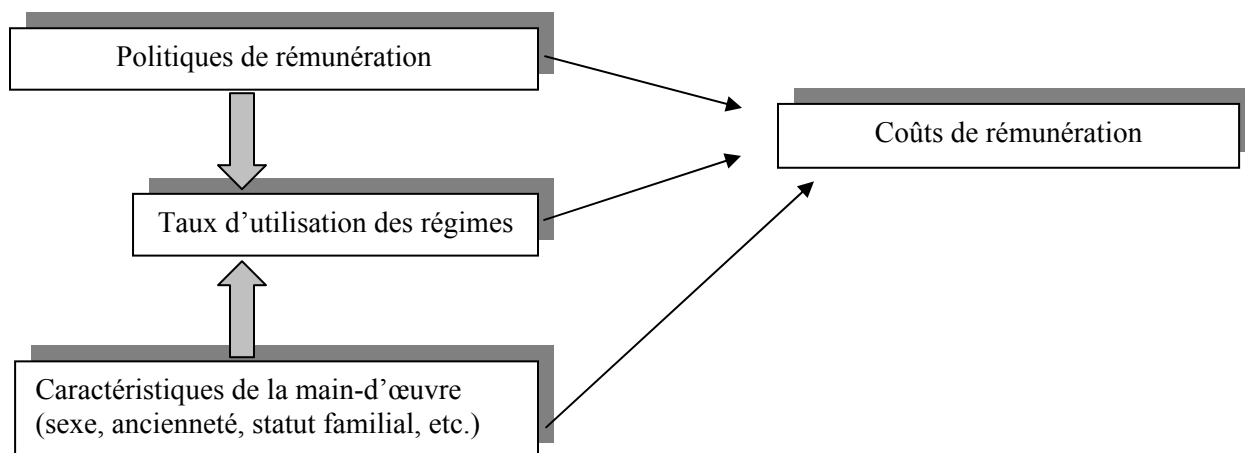
fournissant aux analystes-enquêteurs de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.1.

Procédure de collecte

Dans le cadre de la nouvelle ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant dans l'entreprise (par exemple, un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'Institut relativement à la réception du fichier de rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements reçus de l'entreprise sont ensuite analysés et traités de façon très approfondie, ce qui constitue la deuxième étape. La troisième étape consiste à faire la codification CNP des emplois. Finalement, une entrevue en face-à-face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Figure 1.1

Provenance des coûts de rémunération



Entrevue téléphonique

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, d'une part, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. D'autre part, c'est lors de cette étape que les consignes sont fournies afin que le répondant puisse transmettre à l'ISQ un fichier de rémunération complet ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier de rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chacun des employés de l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur ses caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Provenant du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé développé par l'Institut afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie en est effectuée afin de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Ce fichier contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Les documents tels les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent ainsi de réduire le fardeau de réponse de l'entreprise.

Processus de codification selon la CNP

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions. La codification se fait à trois chiffres (groupes intermédiaires) ou à quatre chiffres (codes de base).

La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois qui y prévaut. De plus, elle permet d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement⁹.

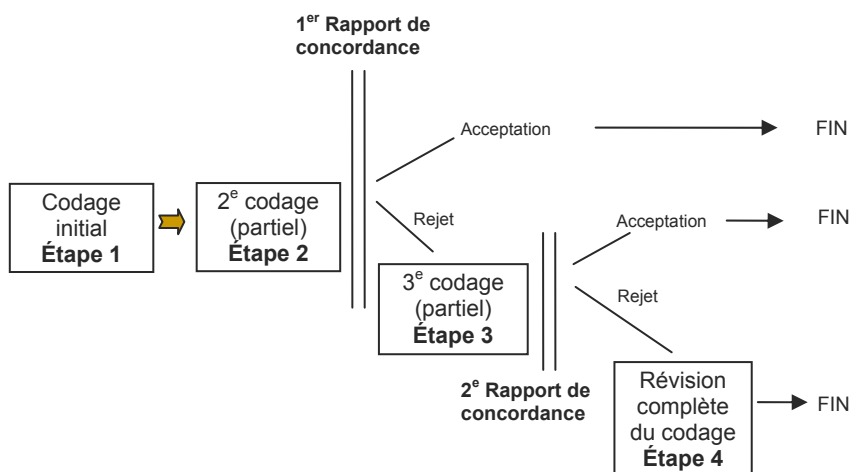
Afin d'assurer la bonne qualité des codes attribués, le processus de codification CNP comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Par la suite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est obtenu. Un troisième codage partiel est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si toutefois la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Entrevue en face-à-face

La dernière étape, qui dure généralement entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en face-à-face avec le répondant dans l'entreprise, dirigée par l'analyste-enquêteur; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

9. La relation entre les groupes intermédiaires de la CNP 2001 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe I.

Figure 1.2

Le processus de codification CNP

Le code CNP associé à chaque emploi de l'entreprise aura déjà permis d'identifier les emplois potentiellement appariables¹⁰. Ainsi que mentionné précédemment, le processus d'appariement vise à examiner chacun de ces emplois au regard de sa similitude avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que le type de supervision reçue et exercée.

Par ailleurs, certains codes CNP attribués doivent être validés, alors que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude; c'est donc également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, de l'information additionnelle est recueillie en entrevue afin de finaliser les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Dans le cadre de l'ERG 2008, la présence ou non de tous les avantages et de la rémunération variable à court terme a été demandée pour tous les

employés, alors que les coûts, les caractéristiques et les taux d'utilisation ont été colligés pour 13 avantages (congrés annuels, congrés fériés et mobiles, régimes de retraite, régimes étatiques, congrés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %), congrés de maternité, congrés de paternité, congrés parentaux, congrés d'adoption, congrés de maladie utilisés, remboursement de congrés de maladie non utilisés, assurance-salaire de courte durée et assurance-invalidité de longue durée).

Validation et assurance-qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « mise à jour » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces enquêteurs sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les nouveaux employés reçoivent une formation spécifique à l'enquête et sont étroitement encadrés; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant tout le long du processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production d'idées ont régulièrement lieu afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour

10. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

trancher relativement aux cas complexes et pour l'élaboration et la transmission de directives lorsque des situations nouvelles exigeant une analyse plus approfondie se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers de rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête, ce qui permet de réduire les possibilités d'erreurs liées à la saisie. La collecte relative aux autres éléments se fait à l'aide de fiches qui sont ensuite saisies manuellement; par contre, chaque analyste-enquêteur vérifie la saisie effectuée. Différents processus spécifiques de vérification et de validation ont d'ailleurs été mis en place pour assurer la qualité des résultats. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont effectués en cours d'enquête et après celle-ci; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de

rapports de cohérence (par exemple un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

État actuel de la collecte et développements futurs

Comme déjà mentionné, la révision de l'ERG n'est pas terminée; des développements et ajustements sont à venir au cours des deux prochaines années. Le tableau 1.1 présente l'état de situation de la collecte pour les années 2008 et 2009. L'ERG 2010 devrait être la première enquête dans laquelle tous les nouveaux processus seront complètement intégrés et pour laquelle l'ensemble des résultats, tant ceux relatifs à la rémunération directe qu'indirecte, seront basés sur un échantillon complet.

Tableau 1.1

État de situation de la collecte des données, ERG 2008 et ERG 2009

Emplois/éléments	Activités en cours ou prévues à court terme	
	ERG 2008	ERG 2009
Emplois codés CNP	Tous les emplois de l'entreprise sont codés (par groupe intermédiaire à trois chiffres et, s'il s'agit d'un emploi potentiellement appariable et si nécessaire, par groupe de base à quatre chiffres).	
Appariements (emplois repères)	Une liste d'appariements possibles est créée à la suite du codage des emplois selon la CNP. Le processus d'appariement vise à examiner chacun de ces emplois au regard de sa similitude avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG.	
Salaires	Les salaires sont recueillis (fichier sur la rémunération de l'entreprise).	
Avantages sociaux et heures chômées payées	La présence ou non de tous les éléments d'avantages sociaux (payés en totalité ou en partie par l'employeur) est recueillie.	
	Les politiques et les coûts sont recueillis pour ces éléments : congés annuels (vacances), congés fériés et mobiles, régimes de retraite, régimes étatiques, congés de maternité, congés de paternité, congés d'adoption, congés parentaux, congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %), congés de maladie utilisés, remboursement des congés de maladie non utilisés, assurance-salaire de courte durée, assurance-invalidité de longue durée.	Les politiques et les coûts sont recueillis pour cinq éléments supplémentaires; congés sociaux et libérations syndicales, assurance-vie, assurance maladie, assurance-soins dentaires, assurance-soins optiques.
Rémunération variable à court terme	La présence des régimes est recueillie.	La présence des régimes est recueillie de même que les caractéristiques et les coûts pour les régimes suivants : boni au mérite, partage des bénéfices, boni d'équipe et partage des gains de productivité.

Le tableau 1.2 montre les divers éléments couverts dans l'enquête et pour lesquels des résultats seront produits lorsque l'enquête aura pris sa forme finale. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence mais parfois aussi sur le plan des politiques et des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Les éléments suivis d'un astérisque (*) correspondent à ceux pour lesquels la collecte n'a pas été complète en 2008. Il importe de souligner que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail recueillies dans l'ERG 2008 portent sur les employés à temps plein et sont celles en vigueur en 2008; la période de validité des taux doit inclure le 1^{er} avril 2008.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2005 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation A, l'année 2006 pour celles du groupe de rotation B, et l'année 2007 pour celles du groupe C. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2008, des ajustements sur les régimes étatiques ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2007 pour les entreprises des groupes de rotation A et B. Dans l'administration québécoise, l'année 2006 sert de référence pour les coûts des assurances collectives et des régimes de retraite; les débours liés aux heures chômées payées sont calculés pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

Les données relatives à l'effectif sont celles en vigueur en 2006, 2007 ou 2008 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Les données concernent les employés réguliers à temps plein. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet

2006 au 30 juin 2007; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalents à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chacun des employés de l'entreprise; ainsi, lorsque plusieurs employés occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre le débours – ce qui amène l'Institut à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque employé de l'entreprise. De plus, dans l'ERG 2008, la collecte des données sur les avantages sociaux ne couvrant qu'une partie des éléments, des traitements supplémentaires ont été requis.

Ajustement des données des groupes de rotation A et B

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation B (en deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de la nouvelle enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

Tableau 1.2

Liste des éléments couverts par l'ERG**Volet rémunération directe****Salaire**

- Horaire
- Hebdomadaire
- Annuel

Mode de rémunération

- Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite
- Échelles salariales minimum/maximum au mérite
- Taux de rendement
- Taux avec progression
- Taux fixes
- Taux variables

Remboursement de congés de maladie non utilisés**Rémunération variable à court terme***

- Partage des bénéfices de l'entreprise
- Boni au mérite
- Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite)
- Boni d'équipe
- Commission (vendeurs seulement)
- Partage des gains de productivité
- Boni discrétionnaire
- Autre régime

Volet rémunération indirecte**Régimes de retraite**

- Régime de retraite à cotisations déterminées
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'épargne à cotisations déterminées

Régimes étatiques

- CSST
- Assurance-emploi
- RAMQ
- RQAP
- RRQ

Assurances collectives

- Assurance-salaire de courte durée
- Assurance-invalidité de longue durée
- Assurance-vie*
- Assurance maladie*
- Assurances-soins dentaires*
- Assurances-soins optiques*

Compensation pour congés familiaux

- Congés de maternité
- Congés parentaux
- Congés de paternité
- Congés d'adoption

Volet heures de travail**Heures régulières hebdomadaires de travail****Heures chômées payées**

- Congés annuels
- Congés fériés et mobiles
- Congés sociaux et libérations syndicales*
- Périodes de repos et de repas¹
- Congés de maladie
- Horaire réduit¹
- Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

* Éléments pour lesquels la collecte n'a pas été complète en 2008.

Dans le cadre de l'ERG 2008, un projet pilote relatif à ce processus de collecte a été réalisé pour un échantillon d'unités de collecte du groupe de rotation B. Ainsi, parmi les 154 unités de collecte de ce groupe, un nouveau fichier de données a été demandé auprès de 40 unités. Lors du choix de ces unités de collecte, l'Institut s'est assuré de les distribuer d'une manière à peu près égale dans chacune des strates. Parmi les 40 unités sollicitées, 27 ont fourni un nouveau fichier sur la rémunération en 2008. Une analyse du pourcentage d'emplois présents à la fois dans l'année un et dans l'année deux a été réalisée¹¹; ce pourcentage a été jugé satisfaisant. Ainsi, pour ces unités, les données mises à jour ont été utilisées. Dans le cas des unités de collecte non répondantes (soit 13 sur 40), l'Institut a sollicité les taux d'augmentation des salaires et des échelles afin de mettre à jour les données.

Le pourcentage d'emplois « pairés » est généralement élevé. Dans le cas des emplois « pairés », l'ajustement salarial a été effectué à partir de la variation observée pour chacun. En ce qui concerne les emplois « non pairés », une méthode mixte a été utilisée, l'objectif étant de maximiser la qualité de l'ajustement dans chacun des dossiers. Deux critères ont permis de choisir l'approche à adopter : le pourcentage d'emplois « pairés » dans le dossier ainsi que l'écart entre le taux d'augmentation calculé pour l'unité de collecte et le taux d'augmentation du secteur. À titre d'exemple, dans les unités de collecte pour lesquelles le pourcentage de pairage était élevé, la rémunération des emplois « non pairés » a été ajustée sur la base du taux moyen d'augmentation calculé à partir des emplois « pairés » du dossier. Dans le cas des unités de collecte sans fichier de mise à jour, le taux d'augmentation utilisé était celui du secteur (privé syndiqué, privé non syndiqué, « autre public » syndiqué et « autre public » non syndiqué).

Les unités de collecte du groupe de rotation A (en troisième année du cycle de collecte) ainsi que les

unités de collecte du groupe de rotation B non visées par le projet pilote ont fait l'objet d'une collecte en mode « allégé ». Pour ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois présents dans l'unité. Ces taux d'augmentation ont été utilisés afin d'ajuster la rémunération des emplois de chacun des modèles. Pour toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes A, B et C), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, la méthode du voisin le plus proche a été privilégiée. Cette méthode consiste à attribuer à un non-répondant (receveur) la valeur moyenne des répondants « les plus proches » (donneurs). La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode « standard »). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2006, 2007 ou 2008. Certains avantages n'ont cependant pas fait l'objet de la collecte, les développements à leur sujet se poursuivant encore. Jusqu'à maintenant, 13 avantages ont été enquêtés : 4 avantages ont été introduits lors de l'ERG 2006 et 9 autres l'ont été lors de l'ERG 2008.

11. La comparaison du fichier fourni lors de l'ERG 2007 avec celui transmis lors de l'ERG 2008 pour une même unité de collecte permet d'effectuer un « pairage » des emplois présents les deux années.

Pour 5 autres avantages sociaux, introduits lors de l'ERG 2009, une imputation totale a été effectuée. Celle-ci est basée, dans chacun des secteurs, sur les données les plus récentes disponibles. L'imputation des données a généralement été réalisée à partir des données historiques de l'ERG 2005¹². Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à un dossier de l'ancienne ERG. Cette donnée historique, propre au dossier, a été utilisée. Pour les autres, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle « représente » dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

Comme l'enquête repose sur un échantillon probabiliste, elle permet d'évaluer, pour chaque

unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée et plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est effectué en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimations sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées, de façon à ce qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier logiciel permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

12. Les périodes de référence sont différentes selon le secteur d'appartenance de l'entreprise. En effet, selon le cycle de collecte de l'ancienne ERG, les avantages sociaux étaient enquêtés tous les deux ans dans les établissements, ce volet étant alternativement couvert dans le secteur privé et dans le secteur public (« autre public » et administration québécoise). En 2005, l'Institut a recueilli les coûts des avantages sociaux et des conditions de travail auprès des établissements du secteur privé alors qu'en 2004, ceux relatifs aux établissements du secteur « autre public » avaient été recueillis, à l'exception de l'administration municipale. Ainsi, les périodes de référence pour le coût des avantages sociaux utilisé pour l'imputation des données manquantes sont l'année 2004 dans le secteur privé et l'année 2003 dans le secteur « autre public ». Toutefois, en ce qui concerne l'administration municipale, la période de référence est l'année 2000, puisque ce volet a été enquêté pour la dernière fois en 2001. De plus, dans l'administration québécoise, les coûts par catégorie d'emplois ont été recueillis pour l'ensemble des avantages sociaux lors de l'ERG 2007.

Fiabilité des estimations

Les résultats publiés dans ce rapport représentent des estimations de la situation qui a cours dans l'univers défini de l'enquête. Aussi, l'utilisation des résultats de l'enquête à des fins d'évaluation de la situation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait un usage inapproprié. De plus, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹³ constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2008, les taux d'admissibilité à l'enquête sont supérieurs à 91 % dans tous les secteurs. Quant au taux de réponse pondéré, il se situe à 85,1 % au niveau des entreprises. En ce qui concerne les unités de collecte composant les entreprises répondantes, le taux de réponse pondéré est de 97,9 %. Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée dans moins de 1 % des unités de collecte. Pour les

unités de collecte répondantes, le taux de réponse varie selon l'avantage de 70 % à 99 %.

Le tableau 1.3 indique la qualité de l'estimation en fonction du niveau du coefficient de variation. Les CV ne figurent pas dans les tableaux de la section portant sur les résultats. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsqu'elles sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées, donc non disponibles.

Tableau 1.3
Qualité des estimations selon le coefficient de variation

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
$\leq 5 \%$	Excellente
$5 \% < CV \leq 10 \%$	Très bonne
$10 \% < CV \leq 15 \%$	Bonne
$15 \% < CV \leq 25 \%$	Passable (..)
$> 25 \%$	Faible (..)

Dans les tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant l'effectif rémunéré selon une échelle en proportion de l'effectif total sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable ($15 \% < CV \leq 25 \%$) et deux, qu'elle est faible ($CV > 25 \%$).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les groupes intermédiaires de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner certains postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités; ces cas sont exposés à l'annexe II.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment

13. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe également de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre d'employés ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession où l'effectif est de 100 employés. Si 70 employés sont rémunérés au salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus, puisque 70 % des employés ont le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines « inversions de niveaux » à l'analyse des tableaux sur la rémunération, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un certain niveau de compétence est plus élevé (moins élevé) que celui d'une profession de niveau plus avancé (moins avancé). Une des raisons est que certaines professions se concentrent dans des milieux de travail caractérisés par un niveau de rémunération plus élevé et d'autres dans des milieux où le niveau est moins élevé. La concentration sectorielle d'une profession, la taille des entreprises où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'inversion de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises;

- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de la valeur de cette statistique.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (commissions scolaires et cégeps, santé et services sociaux, fonction publique du Québec) et celles de l'administration fédérale font exception parce qu'elles sont d'ordre public.

Le présent chapitre se compose de deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2008.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires et les heures régulières de travail et l'autre portant sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire à la fin de ce document.

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'*Enquête sur la rémunération globale* en 2008 est d'environ 952 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 390 entreprises. De ce nombre, 310 entreprises, regroupant 421 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 917 422 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec. On l'évalue à 500 269 employés pour le secteur privé et à 417 153 employés pour le secteur public.

Un total de 623 071 employés réguliers à temps plein font partie des unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes. Il s'agit d'une proportion de 67,9 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1 présente un portrait du nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et du nombre d'employés y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 79,1 %. Par contre, les employés travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 31,6 % de l'ensemble.

Figure 2.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, en 2008

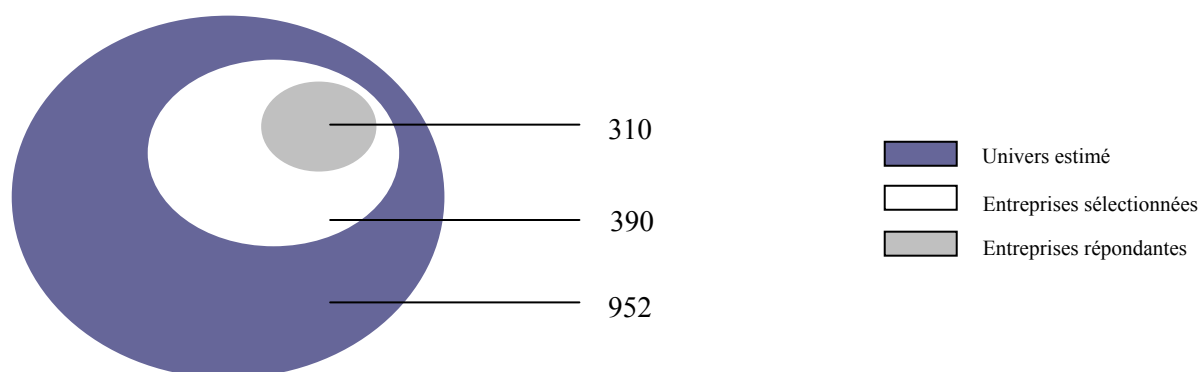


Tableau 2.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, en 2008

	Entreprises répondantes n	Unités de collecte répondantes n	Employés réguliers à temps plein n
Ensemble du Québec	310	421	623 071
Secteur privé	245	347	222 075
Secteur public	65	74	400 996

La figure 2.2 présente le nombre d’entreprises répondantes selon les différents secteurs d’activité. C’est le secteur manufacturier qui regroupe le plus d’entreprises répondantes dans le secteur privé, soit 84 pour un poids de 34,3 %.

La figure 2.3 illustre la répartition, selon la taille, des entreprises répondantes pour l’ensemble du

Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l’ensemble du Québec, 42,6 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 200 à 499 employés, 18,7 % appartiennent à celui des 500 à 999 employés et, finalement, 38,7 % font partie du groupe de 1 000 employés et plus. Ces pourcentages sont sensiblement les mêmes dans le secteur privé, alors que le secteur public compte moins d’entreprises de 200 à 499 employés que d’entreprises de 1 000 employés et plus.

Figure 2.2
Nombre d’entreprises répondantes selon le secteur d’activité, en 2008

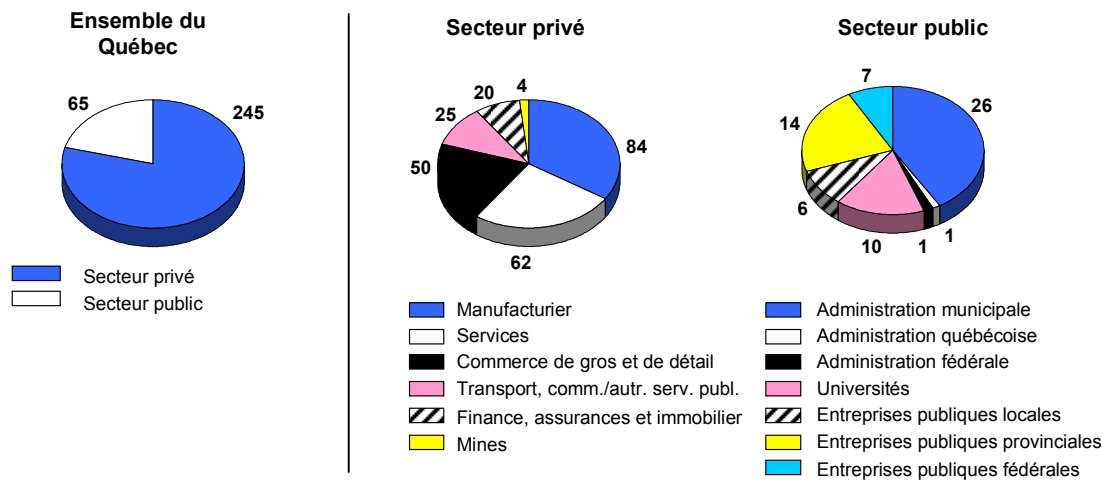
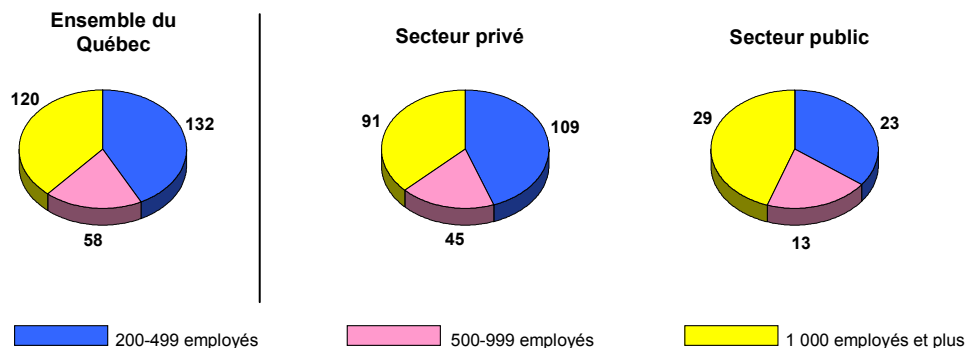


Figure 2.3
Nombre d’entreprises répondantes selon le nombre d’employés, en 2008



Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon la CNP dans les unités de collecte répondantes, pour chacun des cinq groupes (gestion et quatre niveaux de compétence) et pour l'ensemble. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre d'emploi et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 95,9 % des emplois (soit 79 214 des 82 616), regroupant 98,1 % des employés (soit 611 163 des 623 071), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion d'employés ayant un emploi nécessitant une formation universitaire et collégiale est de 46,6 % dans le secteur privé contre 68,6 % dans le secteur public, soit 22 points de pourcentage de plus dans ce dernier secteur. Les proportions dans les emplois de gestion sont toutefois similaires dans les deux secteurs.

Tableau 2.2

Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois, par groupe et par secteur, en 2008

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	41 376	6,8	14 755	18,6
Formation universitaire	186 840	30,5	18 245	23,0
Formation collégiale	185 151	30,3	25 962	32,8
Formation de niveau secondaire ou spécifique	154 434	25,3	16 067	20,3
Formation en cours d'emploi	43 362	7,1	4 185	5,3
Ensemble des groupes	611 163	100,0	79 214	100,0
Secteur privé				
Gestion	16 717	7,8	9 115	17,3
Formation universitaire	32 512	15,1	11 260	21,4
Formation collégiale	67 911	31,6	17 060	32,3
Formation de niveau secondaire ou spécifique	76 056	35,3	12 409	23,5
Formation en cours d'emploi	22 055	10,2	2 884	5,5
Ensemble des groupes	215 251	100,0	52 728	100,0
Secteur public				
Gestion	24 659	6,2	5 640	21,3
Formation universitaire	154 328	39,0	6 985	26,4
Formation collégiale	117 240	29,6	8 902	33,6
Formation de niveau secondaire ou spécifique	78 378	19,8	3 658	13,8
Formation en cours d'emploi	21 307	5,4	1 301	4,9
Ensemble des groupes	395 912	100,0	26 486	100,0

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2008 présente, pour une seconde année, des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Cette année, les résultats présentés portent sur les heures régulières de travail, les salaires et les échelles salariales. Lorsque les étapes de la révision seront complétées (ERG 2010), l'Institut pourra fournir des résultats sur la rémunération variable à court terme ainsi que sur la rémunération globale et l'ensemble de ses composantes.

Dans le présent rapport, deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur les salaires (série de tableaux A) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux B). Les données sont présentées selon les groupes intermédiaires de la CNP (codes à trois chiffres). Les tableaux sur les salaires affichent des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant présentés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Le tableau 2.3 révèle le contenu actuel du rapport et le contenu envisagé dans sa forme finale. Cette année, les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Les prochaines éditions du rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec* fourniront davantage de tableaux avec des résultats plus détaillés. On y trouvera, notamment, des tableaux sur la rémunération globale et ses composantes (incluant la rémunération variable à court terme) ainsi que des tableaux portant sur les avantages sociaux et les heures chômées payées.

Tableau 2.3

Résultats présentés dans les rapports d'enquête, édition 2008 et version définitive

Les résultats sont présentés selon les nomenclatures suivantes, tant dans l'édition actuelle que dans la forme finale éventuelle du rapport d'enquête :

Volet CNP	Volet emplois repères (sur le site Web de l'ISQ)
■ Professions (groupes intermédiaires de la CNP, codes à trois chiffres) ■ Groupes ○ Gestion <i>Niveaux de compétence</i> ○ Formation universitaire ○ Formation collégiale ○ Formation de niveau secondaire ou spécifique ○ Formation en cours d'emploi	■ Emplois repères (101) ■ Catégories d'emplois ○ Professionnels ○ Techniciens ○ Employés de bureau ○ Employés de service ○ Ouvriers

Les résultats présentés sont :

Édition 2008	Version à terme
■ Salaires ■ Échelles salariales ■ Heures régulières	■ Salaires ■ Échelles salariales ■ Heures régulières ■ Rémunération globale ■ Rémunération globale incluant la rémunération variable à court terme ■ Avantages sociaux et heures chômées payées

Les résultats sont présentés selon les ventilations suivantes :

Édition 2008	
■ Ensemble ■ Secteur privé ■ Secteur privé, employés syndiqués ■ Secteur privé, employés non syndiqués ■ Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés ■ Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus ■ Secteur manufacturier ■ Secteur public ■ Administration municipale ■ Secteur universitaire ■ Administration fédérale ■ Administration québécoise ■ Secteur « entreprises publiques »	

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), ensemble des employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	8 505	95 882	36,9	50,00	40,90	48,58	57,79
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	2 655	84 516	37,2	43,80	29,55	40,45	53,13
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	304	90 946	37,1	47,00	39,10	44,27	52,43
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	4 128	101 822	37,0	52,86	45,60	50,70	59,43
041	Directeur – fonction publique	1 906	90 240	36,0	49,67	43,51	46,21	53,58
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	492	83 400	36,2	44,32	35,34	43,99	51,06
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	3 165	86 273	37,7	44,16	32,51	42,34	53,07
062	Directeur – comm. de détail	3 071	46 450	39,9	22,48	15,57	19,85	27,51
063	Directeur – restauration et serv. héberg.	245	48 801	39,7	23,76	17,90	20,94	26,43
064	Directeur – serv. protection	721	88 771	38,7	44,29	40,28	43,18	49,32
065	Directeur – autres serv.	83	77 730	38,0	39,48	29,34	38,02	47,89
071	Directeur – constr. et transport	556	85 655	38,6	42,73	34,45	41,22	49,27
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	864	80 242	37,9	41,03	32,58	39,37	47,67
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	869	90 012	38,7	44,81	34,12	43,20	53,24
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	9 640	68 886	36,9	35,89	28,46	35,42	41,41
211	Professionnel – sc. physiques	1 846	72 997	37,3	37,52	30,69	37,97	43,84
212	Professionnel – sc. de la vie	1 291	62 134	36,2	32,99	27,36	34,03	37,86
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	5 405	75 573	37,2	39,22	31,65	39,91	47,45
214	Autre professionnel – génie	4 520	80 679	38,2	40,64	33,02	40,39	47,51
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	653	69 159	35,5	37,33	32,68	37,93	43,54
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	368	68 012	35,6	36,70	28,82	35,01	42,45
217	Professionnel – informatique	16 705	70 182	36,8	36,58	30,66	36,84	41,46
314	Professionnel – thérapie et évaluation	3 278	61 703	35,1	33,72	29,49	35,73	37,76
315	Professionnel – sc. infirmières	25 187	60 927	36,3	32,21	31,20	31,25	34,38
411	Juge, avocat et notaire	2 296	96 841	35,3	52,90	42,17	51,86	55,82
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	9 191	66 841	35,2	36,44	37,01	37,76	38,20

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), ensemble des employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	50 839	61 355	35,0	33,60	29,33	37,69	37,73
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	4 508	63 029	35,1	34,46	31,25	37,64	37,76
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	19 930	68 315	35,7	36,67	31,98	37,77	39,30
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 282	67 788	35,7	36,52	31,99	37,62	40,56
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	4 501	61 500	36,2	32,71	26,57	32,20	38,02
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	336	68 374	37,9	34,74	28,11	33,85	40,74
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	5 471	49 509	38,0	25,07	20,62	24,43	29,11
122	Personnel administratif et de réglementation	32 789	52 521	36,6	27,52	24,23	26	30,66
123	Personnel d'administr. – finances	5 407	45 654	36,5	24,09	19,56	22,97	26,96
124	Personnel en secrétariat	15 167	40 824	35,4	22,13	20,47	20,94	23,75
221	Personnel techn. – sc. physiques	902	51 749	38,3	26,09	21,49	25,52	29,15
222	Personnel techn. – sc. de la vie	2 293	47 882	37,0	24,86	23,56	24,67	25,57
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	6 601	57 787	37,5	29,75	24,67	29,85	35,69
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	6 471	54 864	38,2	27,66	24,13	28,39	32,38
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	1 666	47 454	37,6	24,40	18,49	24,09	30,10
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	1 922	58 691	37,1	30,39	25,42	29,27	35,19
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	596	70 235	39,7	33,97	24,52	27,42	44,36
228	Personnel techn. – informatique	8 395	48 824	36,6	25,56	21,68	25,53	28,30
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	8 324	46 783	35,5	25,35	22,01	28,36	28,42
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	5 897	43 842	36,6	22,98	22,99	23,37	23,45
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	13 710	51 798	36,4	27,25	25,08	28,42	28,43
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	2 567	45 273	35,3	24,58	23,21	25,11	25,82

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), ensemble des employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	1 758	49 412	37,3	25,48	20,30	24,26	29,37
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	86	51 148	36,1	27,22	18,66	26,57	34,34
524	Concepteur artistique et artisan	1 715	48 792	37,7	24,86	18,98	24,68	29,39
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	814	43 979	35,5	23,85	20,95	24,08	25,56
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	9 132	34 987	38,4	17,45	11,92	15,43	20,65
622	Personnel techn. – commerce de gros	2 812	56 777	38,7	28,38	17,78	25,24	35,58
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	3 259	43 688	37,6	22,57	17,49	21,83	25,69
624	Chef et cuisinier	2 261	35 829	39,1	17,55	12,94	19,34	19,58
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	266	34 328	39,6	16,67	14,34	15,44	17,88
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	2 447	63 762	38,8	31,72	25,78	31,01	36,09
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	952	52 666	40,1	25,30	21,69	24,28	28,52
723	Machiniste et pers. ass.	1 419	49 783	39,7	24,12	20,52	25,04	29,30
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	7 733	58 630	38,0	29,65	26,82	30,85	32,65
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	1 036	54 341	39,2	26,60	21,02	26,27	30,76
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	1 269	50 542	39,6	24,48	20,43	24,30	29,08
727	Charpentier et ébéniste	817	45 641	39,1	22,37	20,01	21,02	24,55
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	140	47 576	39,6	23,03	18,35	19,70	25,34
729	Autre personnel – métiers de la constr.	420	45 108	38,8	22,27	18,46	22,40	23,83
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	5 491	55 678	39,9	26,81	23,07	26,81	30,73
732	Mécanicien – véhic. automobiles	2 877	49 410	39,4	24,09	21,29	24,91	26,57
733	Autre mécanicien	758	52 973	38,9	26,27	22,98	27,06	30,74
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	231	36 835	38,9	18,26	15,55	16,81	21,43
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	1 750	57 335	38,7	28,59	23,06	28,67	32,86

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), ensemble des employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
736	Personnel – opér. transport ferrov.	185	70 455	39,9	33,95	...	...	...
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	1 033	48 506	37,7	25,08	19,95	23,27	27,38
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	73	86 410	44,0	37,50	34,18	36,78	40,54
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrol.	208	54 956	41,7	25,20	23,78	24,49	25,35
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	86	52 415	40,1	25,24	22,16	24,83	28,55
921	Surveillant – ind. de transform.	1 606	62 282	39,4	30,45	22,76	29,71	37,69
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	581	60 839	39,3	29,77	24,92	30,23	32,69
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	26 731	35 137	35,6	18,98	17,46	19,02	20,10
142	Commis – bureautique et éditique	1 552	34 796	37,1	18,07	13,80	17,89	20,92
143	Commis – finances et assur.	9 673	36 789	36,6	19,35	15,91	18,36	21,94
144	Commis – sout. admin.	7 787	41 260	36,9	21,50	19,35	22,11	24,10
145	Commis – biblioth., correspond. et information	9 892	32 455	36,3	17,10	10,68	17,09	21,83
147	Commis – expéd. et distrib.	9 922	38 498	38,4	19,30	14,50	18,78	23,85
341	Personnel – soutien serv. de santé	13 387	34 240	36,2	18,11	18,13	18,14	18,14
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	7 144	24 062	38,3	12,04	8,99	10,50	13,24
643	Personnel – héberg. et voyages	2 347	37 945	38,9	18,61	13,59	19,15	24,08
646	Personnel – serv. protection	3 750	51 605	39,10	25,23	22,45	24,66	30,31
648	Autre pers. – soins personnalisés	92	37 212	36,50	19,56	16,16	17,89	22,61
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	10 136	45 346	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	3 115	45 579	40,8	21,57	18,60	22,72	23,44
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	x	41 283	40,0	19,81	17,80	19,96	21,75
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	689	47 127	37,1	24,45	16,34	25,72	30,87
745	Débardeur et manutentionnaire	5 591	36 812	39,1	17,97	12,65	18,00	22,07
841	Personnel d'entret. – mines et forage des puits de pétr. et de gaz	78	59 420	44,8	25,46	24,13	24,97	26,12

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), ensemble des employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
843	Personnel – agricult. et horticult.	50	33 208	40,3	15,94	13,01	15,05	18,02
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	2 336	53 662	39,9	25,81	19,79	28,74	31,63
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	1 969	42 630	39,9	20,60	16,58	20,69	23,96
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	1 688	47 750	40,2	22,85	19,07	22,56	26,09
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	1 222	38 489	39,8	18,59	16,38	18,32	21,48
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	1 019	29 166	39,1	14,35	10,82	13,19	16,63
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	706	35 145	36,4	18,49	15,28	18,17	22,36
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	6 649	44 582	39,9	21,48	16,73	21,91	26,91
Formation en cours								
661	Caissier	2 504	25 517	37,4	13,04	9,37	10,99	17,05
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	2 533	26 063	37,2	13,34	9,89	12,71	14,37
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	5 728	25 582	38,0	12,82	8,74	13,23	16,27
666	Nettoyeur	10 960	34 331	38,6	17,05	15,46	16,83	18,33
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	392	33 156	39,2	16,32	12,93	15,53	21,25
668	Personnel élém. – serv. personnels	1 154	31 919	39,1	15,66	13,26	15,52	17,10
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	3 936	41 166	39,1	20,24	15,82	20,10	23,08
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	2 352	41 507	39,4	20,24	18,97	20,73	22,03
861	Personnel élém. – prod. primaire	445	39 314	39,1	19,33	15,68	20,12	23,98
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	9 222	35 457	39,7	17,14	12,62	16,44	19,96

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	3 259	97 151	37,6	49,78	38,49	47,74	58,77
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	2 267	82 255	37,3	42,39	29,12	38,68	51,00
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	186	94 901	37,7	48,28	39,33	44,85	53,72
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	1 664	107 707	38,0	54,52	44,76	52,74	63,22
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	90	82 296	35,3	44,74	39,32	42,16	47,37
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	212	83 348	36,7	43,61	31,98	42,89	51,38
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	2 677	85 935	37,9	43,78	31,56	41,01	52,99
062	Directeur – comm. de détail	2 673	45 098	40,0	21,71	15,20	19,00	25,69
063	Directeur – restauration et serv. héberg.	226	47 508	39,9	22,96	17,86	20,59	25,99
064	Directeur – serv. protection	12	85 733	38,6	42,87	36,24	38,40	47,14
065	Directeur – autres serv.	57	75 790	38,2	38,40	28,21	35,78	47,41
071	Directeur – constr. et transport	344	83 504	39,2	40,98	32,24	38,60	46,87
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	481	83 720	38,0	42,49	34,81	41,59	48,45
081	Directeur – prod. primaire (sauf agricult.)	33	108 978	41,5	50,42	40,24	47,24	59,99
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	838	90 116	38,7	44,84	34,04	43,26	53,52
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	4 301	67 817	37,8	34,55	26,28	32,01	40,7
211	Professionnel – sc. physiques	419	71 415	38,7	35,40	25,01	33,47	42,72
212	Professionnel – sc. de la vie	225	60 754	38,0	30,77	20,49	27,50	37,98
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	2 353	73 083	38,5	36,55	28,29	35,68	43,79
214	Autre professionnel – génie	3 394	79 642	38,4	39,90	32,12	39,25	46,09
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	57	58 338	36,9	30,40	20,98	26,69	37,43
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	263	68 010	35,7	36,62	28,00	33,46	43,48
217	Professionnel – informatique	6 735	71 663	37,6	36,58	28,92	35,89	42,87
314	Professionnel – thérapie et évaluation	97	59 093	35,6	31,79	27,87	31,46	37,73

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
315	Professionnel – sc. infirmières	374	61 424	36,7	32,16	29,90	32,02	34,28
411	Juge, avocat et notaire	519	91 928	35,7	49,54	39,24	46,52	59,83
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	310	61 847	36,5	32,77	25,54	35,84	37,91
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	119	57 704	34,7	32,01	26,13	35,74	36,05
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	34	47 860	35,4	26,00	x	x	x
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	1 913	65 648	37,0	34,03	25,36	31,30	39,79
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	45	57 406	36,7	30,16	23,14	26,87	35,62
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 583	59 830	36,5	31,75	23,69	29,85	37,90
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	300	68 867	38,2	34,77	28,12	33,46	40,46
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	3 460	48 045	38,0	24,34	18,94	23,70	28,68
122	Personnel administratif et de réglementation	5 279	51 691	37,7	26,37	20,5	24,27	30,32
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	4 155	44 918	36,7	23,53	19,12	22,49	26,44
124	Personnel en secrétariat	2 949	44 371	36,5	23,42	19,78	23,08	26,99
221	Personnel techn. – sc. physiques	487	52 193	39,1	25,70	20,96	25,50	29,16
222	Personnel techn. – sc. de la vie	152	47 333	39,6	23,00	20,01	22,35	25,70
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	3 037	58 080	38,9	28,80	22,85	28,61	34,68
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	4 137	53 858	39,0	26,47	22,41	27,76	31,22
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	1 067	46 516	38,3	23,46	17,39	22,50	29,02
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	647	60 180	39,2	29,57	21,71	28,57	34,91
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	267	69 986	40,0	33,60	23,81	26,13	45,48
228	Personnel techn. – informatique	3 897	50 347	37,6	25,67	20,82	25,02	29,48
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	982	34 235	37,5	17,54	14,25	16,09	19,67

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	255	40 393	36,4	21,30	19,67	21,10	22,86
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	167	51 042	35,5	27,65	x	x	x
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	92	42 466	36,5	22,41	18,78	20,80	24,11
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	1 260	50 358	37,7	25,72	19,82	24,35	30,45
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	86	51 148	36,1	27,22	18,66	26,57	34,34
524	Concepteur artistique et artisan	1 197	48 402	38,1	24,40	17,46	22,92	29,91
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	67	38 290	37,4	19,86	16,71	19,47	23,22
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	7 652	33 285	38,4	16,60	11,47	14,99	18,80
622	Personnel techn. – commerce de gros	2 783	56 766	38,7	28,35	17,73	25,15	35,57
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	3 064	43 696	37,7	22,53	17,32	21,71	25,78
624	Chef et cuisinier	1 024	32 850	39,2	16,01	10,58	15,64	20,14
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	230	34 133	39,6	16,55	14,19	15,40	17,11
626	Policier et pompier	97	63 195	40,2	30,26	26,06	31,98	31,98
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	1 120	62 725	39,3	30,80	23,57	29,35	36,56
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	278	47 820	40,6	22,71	19,24	21,95	25,57
723	Machiniste et pers. ass.	1 154	49 664	39,8	24,02	19,41	24,73	29,42
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	4 355	59 961	38,2	30,19	27,97	32,45	32,66
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	283	61 660	39,7	29,82	29,31	30,76	31,11
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	1 012	50 694	39,7	24,47	20,04	23,67	29,29
727	Charpentier et ébéniste	153	47 652	40,1	22,79	16,21	21,53	29,13
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	51	49 604	40,3	23,66	16,51	19,19	29,52
729	Autre personnel – métiers de la constr.	56	51 297	39,6	24,82	18,60	23,06	31,55

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	4 275	56 529	40,1	27,08	23,10	28,56	30,79
732	Mécanicien – véhic. automobiles	1 219	48 388	39,8	23,38	18,79	23,72	27,48
733	Autre mécanicien	297	49 004	39,6	23,84	19,73	23,50	28,63
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	143	36 431	38,9	18,08	15,34	16,74	21,22
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	331	54 944	40,4	26,13	23,06	26,84	30,21
737	Grutier, foreur et dynamiteur	157	41 481	40,1	19,84	16,14	16,86	23,48
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	800	49 730	37,9	25,66	20,88	23,89	27,48
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	73	86 410	44,0	37,50	34,18	36,78	40,54
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrol.	208	54 956	41,7	25,20	23,78	24,49	25,35
921	Surveillant – ind. de transform.	1 537	62 135	39,4	30,36	22,60	29,63	37,65
922	Surveillant – fabrication et montage	1 055	57 299	39,8	27,67	21,81	26,35	33,50
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	581	60 839	39,3	29,77	24,92	30,23	32,69
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	3 708	32 868	37,3	16,97	14,44	16,78	18,94
142	Commis – bureautique et éditique	1 001	33 685	37,7	17,21	12,96	16,51	20,92
143	Commis – finances et assur.	8 054	35 959	36,9	18,75	15,64	17,89	20,78
144	Commis – sout. admin.	2 115	39 369	37,6	20,15	15,60	19,05	25,14
145	Commis – biblioth., correspond. et information	6 960	30 638	36,6	15,92	10,68	15,14	20,57
146	Commis – serv. postaux et messagerie	806	34 205	37,5	17,61	14,43	16,52	20,54
147	Commis – expéd. et distrib.	5 996	37 442	38,9	18,50	13,42	17,29	23,13
341	Personnel – soutien serv. de santé	981	32 894	36,3	17,40	16,67	17,33	17,58
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	7 015	23 913	38,3	11,96	8,99	10,47	13,15
643	Personnel – héberg. et voyages	1 866	36 188	38,8	17,84	13,08	17,60	24,09
646	Personnel – serv. protection	255	33 476	38,2	16,81	12,63	16,30	19,05

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
648	Autre pers. – soins personnalisés	14	36 687	38,50	18,50	15,41	16,10	18,51
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	4 198	43 933	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	1 137	46 437	43,5	20,59	16,72	19,98	23,83
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	719	41 051	40,0	19,69	17,79	19,90	21,76
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	132	30 183	37,3	15,30	10,68	13,09	18,60
745	Débardeur et manutentionnaire	5 423	36 725	39,1	17,92	12,60	17,85	22,09
841	Personnel d'entret. – mines et forage des puits de pétr. et de gaz	78	59 420	44,8	25,46	24,13	24,97	26,12
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	2 336	53 662	39,9	25,81	19,79	28,74	31,63
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	1 324	40 958	40,2	19,63	16,55	19,22	22,33
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	1 688	47 750	40,2	22,85	19,07	22,56	26,09
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	1 222	38 489	39,8	18,59	16,38	18,32	21,48
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	1 019	29 166	39,1	14,35	10,82	13,19	16,63
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	1 762	41 318	39,6	20,07	16,88	20,71	23,91
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	527	34 981	36,5	18,34	15,24	18,11	22,45
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	6 628	44 575	39,9	21,48	16,69	21,91	26,91
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	3 485	36 418	39,3	17,80	13,10	16,40	20,49
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	2 392	44 221	39,8	21,38	15,83	21,77	26,95
Formation en cours								
661	Caissier	1 644	22 271	37,5	11,37	9,00	10,11	12,26
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	2 401	25 813	37,2	13,21	9,82	12,70	14,37
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	3 121	21 926	37,7	11,09	8,40	9,53	13,69

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
666	Nettoyeur	1 960	33 629	38,7	16,63	13,01	16,42	19,34
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	162	28 492	39,2	13,97	11,20	13,32	15,82
668	Personnel élém. – serv. personnels	325	31 835	39,5	15,48	12,25	14,43	17,71
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	903	43 266	39,6	20,97	17,11	21,28	23,43
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	250	32 778	40,2	15,67	10,06	13,71	17,25
861	Personnel élém. – prod. primaire	59	42 906	40,0	20,59	15,97	23,84	23,95
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	8 733	35 329	39,7	17,06	12,56	16,29	19,58

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	229	67 743	36,8	35,60	28,20	32,93	40,37
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	226	81 827	37,6	41,86	33,79	40,12	51,79
214	Autre professionnel – génie	164	73 841	37,9	37,48	28,34	39,53	43,70
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	17	63 744	35,0	35,62	x	x	x
217	Professionnel – informatique	452	70 098	36,0	37,35	32,63	38,05	38,48
314	Professionnel – thérapie et évaluation	45	58 701	35,0	32,15	...	...	...
315	Professionnel – sc. infirmières	266	59 694	36,2	31,62	29,84	31,21	33,44
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	104	60 820	33,8	34,86	35,73	35,88	36,02
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	132	64 210	35,7	34,61	28,27	34,23	38,18
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	12	54 037	36,1	29,05	21,78	26,61	32,50
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	473	64 938	34,7	36,28	27,98	36,74	42,66
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	88	65 275	37,8	33,24	30,12	30,61	39,23
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	198	49 687	37,8	25,53	21,92	24,26	26,02
122	Personnel administratif et de réglementation	487	49 694	36	26,56	20,03	24,13	30,3
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	548	44 180	36,3	23,53	19,34	21,99	24,47
124	Personnel en secrétariat	335	47 022	35,6	25,42	20,47	23,44	30,87
221	Personnel techn. – sc. physiques	248	55 080	39,0	27,27	25,04	27,86	29,77
222	Personnel techn. – sc. de la vie	79	47 419	39,3	23,20	20,07	23,22	25,73
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	697	61 858	39,2	30,50	26,06	33,33	35,34
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	2 860	59 530	39,5	28,94	26,33	28,83	31,93
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	63	60 348	36,4	31,93	29,19	33,46	35,20
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	212	51 523	39,9	24,82	20,72	24,30	29,10
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	73	50 360	40,0	24,14	21,96	24,04	25,84
228	Personnel techn. – informatique	795	47 013	36,3	24,89	20,90	25,40	28,54

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	16	46 581	36,3	24,65	...	...	...
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	230	39 891	36,3	21,08	19,65	21,09	22,84
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	13	46 226	36,1	24,59	19,65	22,40	26,38
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	636	57 323	38,1	29,04	23,88	28,87	33,27
524	Concepteur artistique et artisan	17	41 668	37,9	21,62	x	x	x
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	40	38 864	36,9	20,41	17,09	19,88	23,28
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	382	31 593	38,8	15,63	13,25	14,77	16,11
622	Personnel techn. – commerce de gros	270	53 285	38,5	26,64	21,51	26,19	32,58
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	381	39 711	36,7	20,89	17,33	20,09	23,87
624	Chef et cuisinier	515	35 972	39,7	17,37	13,39	17,72	21,88
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	114	31 302	39,5	15,23	14,12	15,11	15,93
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	106	58 949	39,5	28,92	22,96	26,59	32,10
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	10	36 857	39,4	17,94	x	x	x
723	Machiniste et pers. ass.	959	55 216	39,8	26,66	22,11	28,43	30,08
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	3 421	60 038	38,4	30,10	28,27	32,45	32,64
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	272	61 691	39,8	29,83	x	x	x
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	813	54 354	40,2	26,03	20,97	26,21	30,68
727	Charpentier et ébéniste	113	50 915	40,2	24,30	17,19	25,39	31,42
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	51	49 604	40,3	23,66	16,51	19,19	29,52
729	Autre personnel – métiers de la constr.	51	53 319	39,7	25,75	x	x	x
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	3 894	57 734	40,2	27,61	23,78	28,57	31,15
732	Mécanicien – véhic. automobiles	752	52 517	39,8	25,39	22,59	26,12	29,45
733	Autre mécanicien	234	51 949	39,5	25,32	22,00	24,71	28,65

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	33	31 772	39,8	15,34	13,75	14,85	15,76
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	269	57 592	40,5	27,38	25,39	27,15	30,24
736	Personnel – opér. transport ferrov.	68	60 605	39,7	29,31	25,78	28,58	31,95
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	618	51 412	38,0	26,58	21,45	24,11	27,56
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrol.	208	54 956	41,7	25,20	23,78	24,49	25,35
921	Surveillant – ind. de transform.	77	52 197	39,8	25,21	21,17	26,04	27,89
922	Surveillant – fabrication et montage	144	42 747	39,5	20,78	17,05	20,56	22,84
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	548	60 291	39,3	29,51	25,02	30,24	32,61
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	415	38 889	36,5	20,54	16,10	20,47	23,15
142	Commis – bureautique et éditique	494	40 617	37,0	21,16	18,26	20,63	22,71
143	Commis – finances et assur.	1 374	42 047	35,5	22,68	18,46	21,75	25,10
144	Commis – sout. admin.	1 022	49 246	37,5	25,29	22,83	27,70	27,80
145	Commis – biblioth., correspond. et information	3 011	44 266	37,3	22,80	20,77	23,27	25,63
146	Commis – serv. postaux et messagerie	643	35 598	37,5	18,33	15,03	17,42	20,49
147	Commis – expéd. et distrib.	3 396	43 570	39,1	21,50	16,53	22,12	26,54
341	Personnel – soutien serv. de santé	952	32 941	36,3	17,44	16,66	17,33	17,58
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	815	30 273	38,2	15,17	10,73	13,12	17,27
643	Personnel – héberg. et voyages	1 273	40 744	39,7	19,68	14,76	20,77	23,97
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	3 469	46 249	...	...	...	...	...
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	708	41 205	40,0	19,76	x	x	x
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	43	41 551	39,1	20,45	16,18	18,58	23,77
745	Débardeur et manutentionnaire	3 097	42 199	39,8	20,38	16,89	20,47	24,03
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	2 301	54 213	39,9	26,07	19,79	29,20	31,64
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	1 110	40 372	40,1	19,38	16,57	19,45	21,83

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	1 346	48 666	40,1	23,35	19,62	22,91	27,16
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	1 182	38 444	39,8	18,57	16,38	18,03	21,47
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	938	28 113	39,3	13,75	10,66	12,79	16,33
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	1 088	39 687	39,8	19,13	16,66	19,31	21,39
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	338	38 334	36,7	20,10	16,49	19,79	23,75
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	5 255	51 201	39,9	24,69	21,91	26,87	26,97
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	1 939	41 670	39,9	20,07	15,32	19,17	26,23
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	2 195	46 151	39,9	22,28	17,30	22,90	27,02
Formation en cours								
661	Caissier	214	22 386	38,4	11,20	9,00	10,50	12,62
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	466	28 495	38,1	14,58	12,49	13,13	15,58
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	1 137	28 666	39,0	14,08	11,27	15,53	15,99
666	Nettoyeur	1 471	36 026	39,0	17,70	15,17	17,27	19,68
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	151	28 053	39,3	13,73	x	x	x
668	Personnel élém. – serv. personnels	266	31 867	39,6	15,44	12,12	13,95	17,72
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	759	45 010	39,7	21,80	18,83	22,87	23,76
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	41	55 006	40,6	26,14	x	x	x
861	Personnel élém. – prod. primaire	48	45 455	40,1	21,80	x	x	x
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	7 471	36 944	39,80	17,82	13,34	16,94	20,80

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.
 Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
 Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
 Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	4 072	67 820	37,8	34,52	26,23	31,94	40,71
212	Professionnel – sc. de la vie	225	60 754	38,0	30,77	20,49	27,50	37,98
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	2 127	72 402	38,5	36,14	28,03	35,35	43,32
214	Autre professionnel – génie	3 230	80 273	38,4	40,17	32,53	39,24	46,54
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	246	68 346	35,8	36,70	28,10	33,37	43,00
217	Professionnel – informatique	6 283	71 807	37,7	36,50	28,81	35,74	42,98
314	Professionnel – thérapie et évaluation	52	59 545	36,4	31,38	28,33	30,00	32,99
315	Professionnel – sc. infirmières	108	66 007	37,8	33,58	29,27	33,52	38,42
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	206	62 325	37,7	31,80	24,24	30,65	38,79
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	23	49 292	35,7	26,60	x	x	x
416	Agent – politiques et progr., rech. et expert-cons.	1 781	65 772	37,1	33,98	25,20	31,00	40,31
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	33	58 374	36,9	30,48	23,20	26,94	34,14
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 110	57 655	37,2	29,81	23,28	28,46	34,30
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	212	69 944	38,3	35,23	27,41	34,63	40,61
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	3 262	47 970	38,0	24,29	18,88	23,57	28,84
122	Personnel administratif et de réglementation	4 792	51 879	37,8	26,35	20,52	24,32	30,35
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	3 607	44 993	36,8	23,53	19,08	22,49	26,51
124	Personnel en secrétariat	2 614	44 107	36,6	23,22	19,57	23,04	26,76
221	Personnel techn. – sc. physiques	239	49 975	39,3	24,48	20,46	23,61	27,68
222	Personnel techn. – sc. de la vie	73	47 222	40,0	22,73	19,78	21,86	25,22
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	2 340	56 667	38,8	28,17	21,63	27,02	34,61
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	1 277	46 896	38,4	23,44	16,93	22,23	28,83
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	1 004	46 011	38,3	23,15	17,08	22,37	28,30
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	435	65 473	38,7	32,48	24,78	32,65	39,49

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	194	96 959	39,9	46,62	42,37	47,49	50,92
228	Personnel techn. – informatique	3 102	51 147	37,9	25,86	20,79	24,97	30,07
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	966	33 756	37,5	17,26	14,20	15,88	19,19
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	25	48 629	37,4	24,93	19,95	22,21	27,80
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	151	51 824	35,4	28,09	21,67	26,51	33,36
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	79	41 787	36,5	22,01	18,77	20,75	23,94
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	624	42 424	37,2	21,93	17,04	20,43	24,82
524	Concepteur artistique et artisan	1 180	48 693	38,1	24,52	17,97	23,24	29,91
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	27	36 943	38,6	18,57	13,14	18,22	22,01
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	7 270	33 457	38,3	16,70	11,19	15,00	19,20
622	Personnel techn. – commerce de gros	2 513	57 000	38,7	28,47	17,60	25,10	35,85
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	2 683	44 265	37,9	22,76	17,29	22,00	25,80
624	Chef et cuisinier	509	27 357	38,5	13,61	9,75	11,37	15,29
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	116	42 760	40,0	20,59	15,34	21,98	23,02
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	1 014	63 091	39,2	30,99	23,63	29,48	36,93
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	268	48 483	40,7	23,00	x	x	x
723	Machiniste et pers. ass.	195	37 007	39,5	17,99	14,45	18,54	20,58
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	934	59 679	37,7	30,50	27,05	30,13	34,47
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	11	60 575	39,4	29,46	x	x	x
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	199	37 264	38,1	18,76	...	...	...
727	Charpentier et ébéniste	40	38 163	39,9	18,38	15,83	17,31	19,67
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	381	47 612	39,6	23,15	18,59	22,19	28,53

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
732	Mécanicien – véhic. automobiles	467	42 203	39,8	20,38	16,67	20,54	24,10
733	Autre mécanicien	63	34 990	40,0	16,81	14,50	16,19	18,80
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	110	38 126	38,6	19,08	15,82	18,67	23,24
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	62	43 866	40,3	20,91	x	x	x
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	182	40 821	37,8	20,78	17,11	20,72	22,87
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	73	86 410	44,0	37,50	34,18	36,78	40,54
921	Surveillant – ind. de transform.	1 460	62 669	39,4	30,63	22,60	30,00	38,18
922	Surveillant – fabrication et montage	911	60 342	39,9	29,12	23,96	28,17	34,82
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	33	67 391	39,7	32,87	x	x	x

Formation secondaire

141	Commis – trav. gén. de bureau	3 293	32 044	37,4	16,48	14,44	16,51	18,71
142	Commis – bureautique et éditique	507	30 206	38,0	15,22	12,70	14,05	17,09
143	Commis – finances et assur.	6 680	35 019	37,1	18,14	15,34	17,41	19,99
144	Commis – sout. admin.	1 093	34 081	37,7	17,40	14,70	17,14	19,55
145	Commis – biblioth., correspond. et information	3 949	26 501	36,4	13,83	x	x	x
146	Commis – serv. postaux et messagerie	163	31 242	37,4	16,08	13,44	14,93	18,24
147	Commis – expéd. et distrib.	2 600	32 059	38,7	15,86	12,26	14,98	18,57
341	Personnel – soutien serv. de santé	29	30 402	37,5	15,48	12,63	14,33	17,43
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	6 200	22 900	38,3	11,45	8,76	10,00	12,76
643	Personnel – héberg. et voyages	593	30 846	37,7	15,68	11,70	14,55	18,64
646	Personnel – serv. protection	238	33 520	38,2	16,80	12,58	16,03	19,06
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	729	36 786	...	...	...	...	...
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	11	35 050	39,4	17,14	x	x	x
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	89	25 712	36,6	13,27	10,11	11,99	14,87
745	Débardeur et manutentionnaire	2 326	26 680	37,8	13,40	10,01	12,06	14,65
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	35	38 605	39,9	18,56	14,85	16,35	21,60

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	214	43 961	40,6	20,91	15,80	17,80	26,12
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	342	43 024	40,80	20,29	18,30	19,35	23,88
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	40	40 882	39,20	20,01	15,84	19,26	24,08
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	81	42 284	37,4	21,82	18,27	21,45	24,73
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	674	45 167	39,0	22,28	20,56	24,45	24,50
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	189	28 047	36,1	14,70	11,21	15,18	16,49
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	1 373	33 107	39,9	15,92	12,99	14,99	18,63
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	1 546	31 673	38,7	15,76	13,09	14,15	20,01
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	197	32 031	39,4	15,66	12,81	13,68	17,35
Formation en cours								
661	Caissier	1 430	22 236	37,2	11,42	9,00	10,01	12,03
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	1 935	24 852	36,9	12,72	9,81	10,94	14,37
665	Gardien de sécurité et pers. ass.	191	31 752	40,3	15,19	12,63	14,50	16,35
666	Nettoyeur	489	26 575	37,8	13,51	10,32	12,00	15,38
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	11	36 097	38,0	18,18	x	x	x
668	Personnel élém. – serv. personnels	59	31 725	39,2	15,62	12,90	14,50	16,16
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	144	34 042	39,5	16,56	12,98	16,32	19,97
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	209	27 186	40,1	13,03	10,05	12,39	16,34
861	Personnel élém. – prod. primaire	11	31 468	39,9	15,12	x	x	x
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	1 262	28 438	39,6	13,78	11,44	12,97	15,10

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	344	87 407	37,8	44,75	34,04	42,89	51,93
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	134	76 522	37,7	39,28	28,68	37,65	44,98
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	128	92 465	38,2	46,81	38,55	45,47	51,49
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	21	76 856	35,1	42,04	34,83	41,36	48,00
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	18	93 122	38,1	46,86	38,61	45,88	52,14
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	331	80 952	38,4	40,72	29,60	39,79	48,30
062	Directeur – comm. de détail	292	42 685	40,2	20,42	15,63	19,00	23,94
063	Directeur – restauration et serv. héberg.	49	45 268	40,2	21,62	17,68	19,70	23,41
065	Directeur – autres serv.	16	70 031	38,4	35,33	27,68	30,65	41,91
071	Directeur – constr. et transport	28	78 725	40,3	37,41	31,83	35,50	42,74
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	21	65 159	38,7	32,41	29,69	31,57	36,52
081	Directeur – prod. primaire (sauf agricult.)	10	94 445	40,3	45,12	x	x	x
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	156	80 459	38,9	39,72	29,57	37,13	46,12
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	301	54 185	37,9	27,67	21,14	25,64	31,48
211	Professionnel – sc. physiques	45	59 781	39,4	29,22	21,21	26,68	36,23
212	Professionnel – sc. de la vie	23	54 204	39,9	26,24	x	x	x
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	208	61 180	38,3	30,76	23,88	28,83	37,08
214	Autre professionnel – génie	61	65 157	38,6	32,52	25,53	31,07	39,49
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	21	61 300	36,2	32,68	26,18	30,17	39,28
217	Professionnel – informatique	491	61 724	36,9	32,27	25,73	32,70	38,06
315	Professionnel – sc. infirmières	46	62 539	36,3	33,03	30,19	30,98	36,93
411	Juge, avocat et notaire	209	93 579	35,0	51,35	43,46	48,04	63,15
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	94	58 383	34,6	32,83	28,84	35,80	35,99

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	129	57 388	36,9	30,07	22,95	27,74	35,85
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	11	54 864	36,2	29,12	x	x	x
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	121	66 225	37,3	34,29	25,93	30,68	39,80
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	430	47 195	38,2	23,81	18,95	23,28	27,28
122	Personnel administratif et de réglementation	450	46 687	37,7	23,89	19,32	22,12	26,59
124	Personnel en secrétariat	570	45 276	35,6	24,51	20,48	25,23	28,16
221	Personnel techn. – sc. physiques	101	44 975	39,2	22,01	17,25	20,40	27,61
222	Personnel techn. – sc. de la vie	66	46 945	40,5	22,32	20,00	22,28	24,68
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	257	46 218	39,3	22,63	17,70	22,44	26,19
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	569	43 884	38,0	22,21	16,50	21,98	26,25
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	159	32 663	38,8	16,31	10,15	16,15	21,12
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	35	46 530	39,5	22,56	17,94	21,16	24,87
228	Personnel techn. – informatique	380	45 860	36,8	24,05	20,25	23,95	27,66
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	79	51 313	35,1	28,12	x	x	x
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	16	39 535	34,9	21,71	19,69	20,57	22,29
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	167	59 120	39,6	28,65	23,90	28,20	33,37
524	Concepteur artistique et artisan	53	36 966	39,1	18,34	14,54	16,57	20,69
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	12	36 174	36,2	19,48	17,76	19,99	22,27
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	563	36 848	39,3	18,01	11,75	15,85	21,87
622	Personnel techn. – commerce de gros	497	43 281	38,9	21,54	15,85	17,93	26,10
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	338	50 327	43,1	23,45	16,84	20,97	29,62
624	Chef et cuisinier	111	39 072	39,7	18,90	14,85	18,10	23,15

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	156	54 839	39,0	27,07	22,69	26,74	30,97
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	63	45 272	40,4	21,51	19,03	21,72	23,12
723	Machiniste et pers. ass.	146	37 168	39,7	17,97	14,89	18,47	20,58
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	111	51 573	39,9	24,86	20,68	25,16	29,76
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	30	57 768	39,0	28,45	...	...	...
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	173	41 845	39,7	20,21	15,99	19,97	23,16
727	Charpentier et ébéniste	30	37 855	39,8	18,38	14,73	16,83	20,79
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	15	41 305	40,4	19,59	15,66	17,48	19,30
729	Autre personnel – métiers de la constr.	14	42 837	39,8	20,66	15,63	20,36	22,88
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	352	47 710	40,2	22,80	20,05	23,06	25,85
732	Mécanicien – véhic. automobiles	251	44 952	39,8	21,65	17,54	21,86	25,61
733	Autre mécanicien	69	46 141	39,3	22,67	19,77	22,88	23,78
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	72	34 698	39,4	16,93	14,84	16,01	19,25
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	34	40 969	39,8	19,85	14,33	17,27	24,08
737	Grutier, foreur et dynamiteur	47	46 610	41,0	21,73	20,89	22,92	23,64
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	176	46 895	38,8	23,41	20,86	23,28	24,38
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	29	64 604	40,4	30,69	24,99	30,07	34,57
921	Surveillant – ind. de transform.	275	54 399	39,6	26,42	21,44	24,97	30,32
922	Surveillant – fabrication et montage	170	50 759	39,5	24,68	22,25	24,83	27,13
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	17	46 095	40,4	21,88	...	...	...

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	346	30 241	37,7	15,45	13,24	14,97	17,29
142	Commis – bureautique et éditique	147	30 681	38,3	15,38	12,00	13,86	16,82
143	Commis – finances et assur.	867	36 150	37,6	18,53	15,35	17,70	20,91
144	Commis – sout. admin.	239	33 322	37,8	17,01	14,15	16,46	19,17
145	Commis – biblioth., correspond. et information	286	33 466	38,3	16,81	14,35	15,94	19,04
146	Commis – serv. postaux et messagerie	31	31 442	37,8	16,00	14,25	14,76	18,23
147	Commis – expéd. et distrib.	1 013	33 319	39,0	16,42	12,80	15,76	19,33
341	Personnel – soutien serv. de santé	43	36 228	36,3	19,14	17,50	17,65	17,94
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	643	24 324	39,3	11,84	8,72	10,57	13,86
643	Personnel – héberg. et voyages	161	34 569	39,9	16,66	13,58	16,60	19,16
646	Personnel – serv. protection	12	30 406	37,9	15,30	11,11	12,00	17,80
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	738	40 065	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	56	41 745	41,0	19,58	16,50	19,16	20,52
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	64	39 450	40,0	18,92	17,61	19,73	19,89
745	Débardeur et manutentionnaire	631	34 626	40,0	16,59	13,73	16,81	20,14
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	431	40 112	40,0	19,20	18,27	19,71	20,80
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	437	38 045	40,3	18,11	15,80	16,63	21,59
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	433	39 286	40,6	18,58	15,00	18,32	20,53
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	355	43 304	40,1	20,73	21,02	21,40	21,96
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	38	32 737	40,2	15,60	13,35	16,34	16,49
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	499	38 222	40,3	18,22	14,42	19,02	21,83

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	205	37 097	37,4	19,10	16,29	18,30	22,41
948	Monteur de matériel mécan., élect. et électron.	145	28 420	39,8	13,71	12,53	13,00	13,97
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	526	29 687	39,1	14,57	13,01	13,10	16,18
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	499	35 881	40,2	17,11	13,70	16,21	20,30
Formation en cours								
661	Caissier	67	21 316	39,0	10,48	8,95	10,19	11,26
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	369	30 357	39,9	14,58	14,13	14,25	15,68
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	285	20 470	36,2	10,74	8,25	9,64	12,35
665	Gardien de sécurité et pers. ass.	52	32 485	41,30	15,13	11,76	13,58	15,77
666	Nettoyeur	332	32 394	39,60	15,74	12,01	15,98	18,42
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	34	24 940	40,0	12,00	9,75	11,77	12,38
668	Personnel élém. – serv. personnels	164	29 410	39,8	14,19	12,11	13,32	16,04
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	230	39 540	39,1	19,46	15,94	21,37	23,07
861	Personnel élém. – prod. primaire	16	45 594	40,0	21,92	20,84	21,54	24,05
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	2 121	29 844	39,9	14,35	11,75	13,51	16,20

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	2 915	99 776	37,6	51,13	40,36	49,24	60,08
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	2 133	82 799	37,3	42,68	29,11	38,86	51,45
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	182	95 071	37,6	48,54	39,41	44,80	53,82
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	1 536	110 898	38,0	56,14	46,24	54,41	64,72
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	69	84 253	35,3	45,71	40,01	42,30	46,85
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	194	81 653	36,5	43,05	31,63	41,85	51,34
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	2 346	87 532	37,8	44,77	32,36	41,63	54,57
062	Directeur – comm. de détail	2 381	45 867	40,0	22,12	15,00	19,00	26,69
063	Directeur – restauration et serv. héberg.	177	49 684	39,5	24,27	18,01	21,13	28,43
064	Directeur – serv. protection	12	85 733	38,6	42,87	36,24	38,40	47,14
065	Directeur – autres serv.	41	82 760	37,9	42,11	28,04	41,88	51,10
071	Directeur – constr. et transport	316	84 818	38,9	41,97	32,66	39,96	48,30
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	460	85 955	37,9	43,70	35,97	42,60	49,56
081	Directeur – prod. primaire (sauf agricult.)	23	112 495	41,8	51,71	x	x	x
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	682	95 366	38,5	47,62	36,81	46,33	56,64
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	4 000	70 370	37,8	35,84	27,58	33,02	41,72
211	Professionnel – sc. physiques	374	75 436	38,5	37,53	26,59	34,90	45,69
212	Professionnel – sc. de la vie	202	62 256	37,6	31,81	20,71	28,51	39,67
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	2 145	76 747	38,5	38,34	30,17	37,22	45,81
214	Autre professionnel – génie	3 333	80 296	38,4	40,24	32,62	39,54	46,47
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	51	56 670	36,7	29,63	x	x	x
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	242	69 066	35,6	37,24	28,15	33,96	44,14
217	Professionnel – informatique	6 244	73 519	37,7	37,38	29,57	36,65	43,75
315	Professionnel – sc. infirmières	328	61 098	36,8	31,91	29,86	32,05	33,70
411	Juge, avocat et notaire	310	88 416	37,1	45,69	35,60	43,93	53,85

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	216	64 330	37,8	32,72	24,44	33,14	39,62
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	1 784	67 299	37,0	34,83	26,04	32,11	41,11
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	34	59 366	37,1	30,96	x	x	x
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 462	58 713	36,3	31,30	23,39	29,66	37,85
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	3 030	48 310	37,9	24,51	18,93	23,97	29,36
122	Personnel administratif et de réglementation	4 829	52 926	37,7	26,98	21,00	24,93	31,33
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	3 485	44 726	36,7	23,44	19,19	22,48	26,22
124	Personnel en secrétariat	2 379	43 786	37,1	22,71	19,19	22,33	25,11
221	Personnel techn. – sc. physiques	386	55 562	39,1	27,42	22,53	26,88	31,51
222	Personnel techn. – sc. de la vie	86	47 768	38,7	23,76	19,78	22,31	27,90
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	2 780	61 614	38,8	30,64	24,77	31,97	35,67
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	3 568	58 967	39,5	28,65	25,88	28,84	32,33
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	908	50 968	38,1	25,75	19,55	24,77	31,04
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	612	62 374	39,2	30,70	23,16	29,20	36,54
228	Personnel techn. – informatique	3 517	51 622	37,8	26,13	21,03	25,52	30,50
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	88	50 329	36,7	26,42	21,61	25,44	28,73
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	76	44 235	37,4	22,83	18,29	21,45	25,97
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	1 093	47 104	37,0	24,63	18,25	23,18	29,31
524	Concepteur artistique et artisan	1 144	49 726	38,0	25,10	18,60	24,24	30,62
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	55	39 158	37,9	20,01	16,47	18,46	23,31
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	7 089	32 610	38,2	16,33	11,45	14,85	18,19
622	Personnel techn. – commerce de gros	2 286	63 096	38,6	31,55	20,14	29,19	39,86

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	2 726	42 279	36,6	22,33	17,50	21,83	25,15
624	Chef et cuisinier	913	30 528	39,1	14,93	9,98	13,94	18,96
626	Policier et pompier	97	63 195	40,2	30,26	26,06	31,98	31,98
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	964	66 093	39,3	32,40	24,63	30,95	39,25
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	215	50 827	40,9	24,13	19,37	22,61	27,27
723	Machiniste et pers. ass.	1 008	55 949	39,8	27,06	23,67	28,45	30,08
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	4 244	60 734	38,1	30,68	28,59	32,45	32,66
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	253	62 673	39,9	30,18	29,67	30,78	31,96
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	839	56 202	39,8	27,12	22,59	27,65	31,07
727	Charpentier et ébéniste	123	53 172	40,3	25,27	18,11	25,74	32,53
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	36	67 244	40,0	32,31	...	...	...
729	Autre personnel – métiers de la constr.	42	59 167	39,4	28,69	x	x	x
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	3 923	58 735	40,1	28,16	25,52	29,32	31,18
732	Mécanicien – véhic. automobiles	968	51 344	39,7	24,88	21,38	25,26	29,42
733	Autre mécanicien	228	51 060	39,8	24,68	19,39	27,31	28,64
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	71	41 424	37,5	21,41	16,56	23,08	25,41
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	297	57 898	40,6	27,46	25,41	27,16	30,41
736	Personnel – opér. transport ferrov.	67	61 424	39,8	29,68	26,09	28,96	31,95
737	Grutier, foreur et dynamiteur	110	39 331	39,8	19,05	16,05	16,29	19,27
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	624	52 283	37,2	27,68	20,18	26,29	30,71
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	44	94 649	45,3	40,08	35,69	39,26	40,72
921	Surveillant – ind. de transform.	1 262	66 591	39,2	32,62	25,83	33,34	40,15
922	Surveillant – fabrication et montage	885	61 461	40,0	29,58	21,46	29,23	36,72
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	564	61 598	39,3	30,17	26,34	30,26	32,77

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	3 362	33 627	37,2	17,41	14,45	16,79	19,02
142	Commis – bureautique et éditique	854	34 852	37,4	17,92	13,80	17,57	20,92
143	Commis – finances et assur.	7 187	35 904	36,7	18,81	15,75	17,89	20,75
144	Commis – sout. admin.	1 876	41 210	37,5	21,10	16,38	20,33	27,87
146	Commis – serv. postaux et messagerie	775	34 517	37,4	17,79	14,38	16,90	20,54
147	Commis – expéd. et distrib.	4 983	39 328	38,9	19,45	13,75	18,54	25,15
341	Personnel – soutien serv. de santé	938	32 565	36,3	17,23	16,67	17,28	17,54
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	6 372	23 824	38,0	11,99	8,99	10,31	13,03
643	Personnel – héberg. et voyages	1 705	36 564	38,5	18,11	13,00	18,01	24,01
646	Personnel – serv. protection	243	33 875	38,2	17,01	12,98	16,70	19,08
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	3 460	46 104	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	1 081	46 803	43,7	20,67	16,72	19,71	23,86
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	655	42 305	40,0	20,30	17,78	21,74	21,82
745	Débardeur et manutentionnaire	4 792	37 521	38,70	18,42	12,06	18,57	22,94
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	1 905	63 713	39,9	30,71	30,30	31,57	31,96
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	887	45 617	39,9	22,05	18,56	21,85	25,22
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	1 255	52 405	40,1	25,20	22,24	24,04	28,16
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	981	28 628	39,0	14,16	10,55	12,68	16,33
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	1 263	43 703	39,0	21,49	18,78	21,25	24,48
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	322	31 138	34,8	16,96	11,68	15,25	21,49
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	6 483	46 235	39,9	22,28	18,00	22,82	26,93

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	2 959	39 549	39,4	19,31	14,22	19,67	22,83
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	1 893	50 166	39,5	24,42	21,71	25,62	27,67
Formation en cours								
661	Caissier	1 577	22 385	37,3	11,47	9,00	10,11	12,35
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	2 032	24 328	36,3	12,77	x	x	x
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	2 836	22 446	38,2	11,22	8,40	9,45	14,98
666	Nettoyeur	1 628	34 214	38,3	17,06	13,93	16,84	19,34
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	128	30 748	38,8	15,23	13,26	15,26	16,90
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	673	46 416	40,1	22,25	18,71	21,27	25,80
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	250	32 778	40,2	15,67	10,06	13,71	17,25
861	Personnel élém. – prod. primaire	43	42 269	40,0	20,27	15,85	21,02	22,74
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	6 612	39 109	39,6	18,92	15,46	17,20	23,15

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur de la fabrication, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	1 022	106 615	37,9	54,30	43,01	50,70	63,09
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	133	111 025	38,1	56,30	41,56	52,96	66,77
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	13	126 668	38,4	63,02	49,23	53,01	72,25
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	677	112 975	38,4	56,84	45,58	54,47	67,21
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	645	103 615	37,5	53,24	41,25	50,46	62,25
062	Directeur – comm. de détail	84	63 208	37,3	32,72	x	x	x
065	Directeur – autres serv.	20	75 578	38,7	37,88	x	x	x
071	Directeur – constr. et transport	56	93 035	38,3	46,58	40,28	44,02	50,44
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	86	83 865	38,2	42,35	31,13	37,49	50,97
081	Directeur – prod. primaire (sauf agricult.)	20	107 777	42,6	48,06	38,48	45,13	50,09
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	715	91 639	38,9	45,39	34,16	43,44	53,81
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	1 606	76 199	38,6	38,12	28,27	35,16	44,40
211	Professionnel – sc. physiques	244	81 274	38,9	40,13	31,53	38,70	48,94
212	Professionnel – sc. de la vie	51	80 636	38,3	40,98	29,66	40,75	51,60
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	1 076	76 141	38,8	37,85	30,34	36,70	44,52
214	Autre professionnel – génie	2 062	83 633	38,8	41,45	33,52	41,2	47,46
217	Professionnel – informatique	1 479	83 001	38,4	41,60	33,97	41,43	48,13
315	Professionnel – sc. infirmières	53	64 923	39,8	31,21	26,85	30,80	35,94
411	Juge, avocat et notaire	73	101 403	37,7	51,85	42,10	51,06	61,30
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	79	72 120	38,0	36,52	32,29	38,40	42,00
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	412	82 137	37,9	41,50	30,29	38,54	49,58
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	12	69 227	38,2	35,24	...	...	...
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	312	66 040	38,8	32,82	26,81	31,69	36,93

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur de la fabrication, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	964	55 466	38,9	27,49	22,09	26,07	32,16
122	Personnel administratif et de réglementation	1 738	60 847	38,3	30,62	23,04	29,17	36,28
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	203	49 764	37,7	25,47	18,91	23,56	30,90
124	Personnel en secrétariat	831	49 252	37,9	25,10	20,49	24,12	28,63
221	Personnel techn. – sc. physiques	428	52 546	39,2	25,86	20,95	25,53	29,73
222	Personnel techn. – sc. de la vie	140	47 459	39,7	23,02	19,97	22,34	25,96
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	2 222	60 819	38,9	30,17	24,54	31,26	35,67
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	1 075	59 636	39,8	28,80	25,53	30,25	31,94
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	405	51 633	38,3	25,93	19,82	23,86	31,90
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	433	60 242	39,2	29,61	21,70	27,80	35,30
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	158	93 820	39,8	45,38	36,12	42,68	54,17
228	Personnel techn. – informatique	1 119	59 208	39,2	28,92	22,77	28,50	34,82
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	118	51 003	37,6	26,09	24,34	25,93	27,41
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	12	56 969	38,7	28,36	24,89	25,6	29,34
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	10	62 179	35,8	33,43	x	x	x
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	28	47 506	37,7	24,36	19,46	21,64	26,64
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	84	47 013	38,6	23,32	19,85	24,03	25,38
524	Concepteur artistique et artisan	63	45 766	37,8	23,34	17,09	20,92	25,93
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	582	41 104	38,4	20,58	14,65	17,81	25,36
622	Personnel techn. – commerce de gros	809	80 305	38,2	40,49	28,92	39,14	50,61
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	187	47 776	38,4	23,99	16,50	21,86	30,35
624	Chef et cuisinier	38	54 202	42,9	24,37	20,97	23,17	24,71

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur de la fabrication, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
626	Policier et pompier	68	63 107	40,0	30,35	25,98	31,98	31,98
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	497	63 644	39,1	31,35	24,73	30,84	37,62
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	22	55 765	38,0	28,33	22,47	23,57	36,07
723	Machiniste et pers. ass.	1 054	52 013	39,8	25,14	20,77	25,98	29,83
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	790	60 872	40,1	29,20	26,05	31,11	33,24
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	257	62 443	39,7	30,21	29,71	30,76	31,17
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	957	52 969	39,9	25,49	20,97	25,49	29,93
727	Charpentier et ébéniste	100	50 725	40,3	24,14	x	x	x
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	49	49 589	40,2	23,65	x	x	x
729	Autre personnel – métiers de la constr.	35	59 140	40,0	28,46	x	x	x
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	3 579	56 974	40,2	27,26	23,20	28,54	31,17
732	Mécanicien – véhic. automobiles	458	54 837	39,7	26,54	22,57	25,32	32,02
733	Autre mécanicien	217	51 251	39,6	24,91	21,69	24,24	28,65
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	24	31 895	39,9	15,39	13,61	14,64	15,68
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	275	57 694	40,4	27,45	25,39	27,16	30,52
736	Personnel – opér. transport ferrov.	67	60 280	39,7	29,16	...	...	...
737	Grutier, foreur et dynamiteur	88	50 252	40,3	23,98	22,02	23,62	28,59
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	211	46 167	38,8	23,02	20,45	23,25	24,38
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	43	95 527	45,7	40,11	35,61	39,40	40,73
921	Surveillant – ind. de transform.	1 461	62 784	39,4	30,65	22,61	29,89	38,21
922	Surveillant – fabrication et montage	996	57 642	39,8	27,84	21,81	26,71	33,89
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	571	60 970	39,3	29,86	25,14	30,24	32,72

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur de la fabrication, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	344	36 783	37,8	18,69	15,14	17,90	22,07
142	Commis – bureautique et éditique	138	37 462	39,0	18,40	15,42	17,76	21,35
143	Commis – finances et assur.	795	42 067	37,6	21,50	16,38	19,96	25,30
144	Commis – sout. admin.	310	38 906	38,5	19,50	14,78	18,45	23,45
145	Commis – biblioth., correspond. et information	518	38 667	38,1	19,49	15,98	18,82	22,38
146	Commis – serv. postaux et messagerie	52	40 331	38,7	20,01	18,35	20,36	20,52
147	Commis – expéd. et distrib.	2 090	41 653	39,4	20,34	15,56	19,82	25,98
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	840	54 784	40,8	25,84	22,36	26,15	30,99
742	Conducteur d'équip. lourd	231	52 908	42,2	24,08	23,16	23,79	24,09
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	36	33 470	39,8	16,17	14,81	14,95	15,09
745	Débardeur et manutentionnaire	2 061	44 018	39,8	21,26	17,62	20,50	25,15
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	2 140	55 502	40,0	26,65	20,06	29,75	31,73
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	1 080	40 351	39,8	19,51	16,55	18,69	22,25
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	1 639	49 969	40,3	23,90	20,46	23,35	27,07
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	1 182	38 821	39,8	18,74	16,38	18,50	21,49
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	938	28 138	39,3	13,76	10,65	12,80	16,33
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	1 762	41 318	39,6	20,07	16,88	20,71	23,91
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	154	38 553	37,1	20,00	16,99	19,20	23,73
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	6 427	46 179	39,9	22,26	17,91	22,83	26,93
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	2 910	38 059	39,5	18,55	14,18	17,72	20,50
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	2 242	45 051	39,8	21,79	16,26	22,95	27,01

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur de la fabrication, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Formation en cours								
661	Caissier	293	18 305	38,6	9,13	8,34	8,76	9,43
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	83	37 047	36,0	20,19	...	...	...
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	46	27 068	39,6	13,17	8,98	13,30	15,65
665	Gardien de sécurité et pers. ass.	153	44 592	40,9	21,09	17,10	21,21	24,98
666	Nettoyeur	506	40 722	39,7	19,68	16,96	19,55	22,75
668	Personnel élém. – serv. personnels	24	44 550	39,80	21,64	18,73	19,84	20,73
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	409	45 587	39,50	22,20	19,61	23,03	23,57
861	Personnel élém. – prod. primaire	14	36 776	40,4	17,43	x	x	x
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	8 133	35 753	39,8	17,24	12,64	16,80	19,79

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur public, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	5 246	94 290	35,9	50,29	43,09	49,11	57,60
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	388	107 067	35,6	57,90	48,36	57,14	67,84
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	118	84 155	36,1	44,81	38,97	43,15	48,11
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	2 464	94 706	35,8	50,81	45,61	50,48	54,72
041	Directeur – fonction publique	1 899	90 353	36,0	49,77	x	x	x
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	280	83 480	35,4	45,39	39,69	44,79	50,39
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	488	90 057	35,8	48,39	43,52	46,20	53,11
062	Directeur – comm. de détail	398	63 114	37,9	31,92	27,52	31,76	35,55
063	Directeur – restauration et serv. héberg.	19	80 064	35,7	43,02	33,38	43,24	48,23
064	Directeur – serv. protection	709	88 849	38,7	44,33	41,03	43,22	49,45
065	Directeur – autres serv.	26	87 170	37,5	44,71	37,03	44,58	50,77
071	Directeur – constr. et transport	212	90 911	37,2	47,01	40,51	45,69	52,12
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	383	73 174	37,6	37,99	29,31	34,20	45,72
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	31	84 343	37,7	43,34	36,47	41,36	49,77
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	5 339	70 480	35,7	37,89	33,94	38,01	41,72
211	Professionnel – sc. physiques	1 427	74 045	36,4	38,92	35,16	38,02	43,86
212	Professionnel – sc. de la vie	1 066	62 698	35,4	33,90	28,39	35,64	37,85
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	3 052	79 145	35,3	43,05	38,79	43,87	48,06
214	Autre professionnel – génie	1 126	86 849	36,9	45,04	41,53	45,39	48,10
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	596	70 754	35,3	38,35	34,49	37,99	43,59
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	105	68 018	35,3	36,98	32,66	37,56	41,96
217	Professionnel – informatique	9 970	68 181	35,7	36,59	32,43	37,36	39,15
315	Professionnel – sc. infirmières	24 813	60 906	36,2	32,21	31,16	31,23	34,37
411	Juge, avocat et notaire	1 777	101 290	35,0	55,95	44,31	53,95	54,09

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur public, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	8 881	67 314	35,1	36,79	37,02	37,76	38,21
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	50 720	61 387	35,0	33,61	29,33	37,69	37,73
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	4 474	63 370	35,0	34,65	31,53	37,65	37,77
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	18 017	68 822	35,5	37,17	33,74	38,01	39,30
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 237	68 687	35,6	37,07	32,61	38,25	40,62
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	2 918	63 460	36,0	33,83	28,97	33,89	37,96
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	36	62 830	35,2	34,45	27,49	34,60	40,47
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	2 011	54 241	38,0	27,44	22,60	25,44	30,60
122	Personnel administratif et de réglementation	27 510	52 828	36,2	27,95	24,72	26,57	30,93
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	1 252	50 183	34,9	27,54	24,44	25,73	29,15
124	Personnel en secrétariat	12 218	38 870	34,8	21,42	20,51	20,93	21,78
221	Personnel techn. – sc. physiques	415	50 109	35,0	27,55	24,56	25,25	28,86
222	Personnel techn. – sc. de la vie	2 141	48 007	36,5	25,29	24,28	24,67	25,46
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	3 564	57 361	35,4	31,13	24,67	30,81	37,39
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	2 334	58 135	35,7	31,53	25,40	31,22	38,29
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	599	52 020	34,4	28,98	25,72	29,27	31,52
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	1 275	57 512	35,4	31,04	27,01	30,83	35,67
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	329	71 133	38,9	35,28	29,24	33,15	42,08
228	Personnel techn. – informatique	4 498	46 455	35,1	25,39	23,11	26,26	26,45
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	7 342	49 717	35,1	27,18	25,79	28,39	28,84
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	5 642	44 275	36,6	23,19	23,08	23,38	23,46
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	13 543	51 827	36,5	27,24	25,09	28,42	28,43
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	2 475	45 483	35,2	24,74	23,93	25,11	25,82

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur public, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	498	44 880	35,5	24,31	22,40	23,81	25,76
524	Concepteur artistique et artisan	518	50 241	36,2	26,58	24,60	25,34	27,37
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	747	45 175	35,1	24,69	22,63	25,49	25,57
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	1 480	54 583	38,5	27,21	21,11	27,46	32,05
622	Personnel techn. – commerce de gros	29	58 941	34,3	32,86	...	...	...
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	195	43 469	35,0	23,81	21,75	21,81	23,48
624	Chef et cuisinier	1 237	41 168	38,8	20,32	19,28	19,31	19,34
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	36	37 959	38,8	18,77	...	...	...
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	1 327	65 614	38,0	33,34	29,30	32,46	35,60
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	674	56 745	39,6	27,48	23,92	26,95	30,62
723	Machiniste et pers. ass.	265	50 683	39,1	24,87	22,78	25,61	26,04
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	3 378	56 216	37,7	28,67	25,69	30,13	32,01
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	753	48 390	38,7	23,98	20,94	23,11	26,20
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	257	49 446	38,7	24,51	23,32	24,71	25,60
727	Charpentier et ébéniste	664	44 748	38,7	22,19	19,97	21,02	24,30
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	89	44 497	38,6	22,07	...	...	...
729	Autre personnel – métiers de la constr.	364	43 093	38,6	21,44	18,08	21,09	23,66
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	1 216	49 744	38,4	24,87	22,33	25,69	26,06
732	Mécanicien – véhic. automobiles	1 658	50 940	38,9	25,16	23,95	25,68	26,30
733	Autre mécanicien	461	58 762	37,9	29,82	26,61	30,28	32,27
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	88	38 586	38,8	19,04	...	...	...
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	1 419	58 745	37,6	30,04	23,06	32,42	32,87

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur public, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	233	37 251	36,0	19,77	18,05	18,45	19,92
921	Surveillant – ind. de transform.	69	69 446	38,4	35,02	30,19	33,26	37,93
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	23 023	35 846	35,1	19,60	18,32	19,64	20,10
142	Commis – bureautique et éditique	551	38 858	35,2	21,21	19,45	20,09	23,28
143	Commis – finances et assur.	1 619	44 159	34,4	24,70	22,03	24,58	27,34
144	Commis – sout. admin.	5 672	42 653	36,4	22,50	21,10	22,10	23,86
145	Commis – biblioth., correspond. et information	2 932	41 753	34,7	23,13	20,01	21,82	25,59
147	Commis – expéd. et distrib.	3 926	42 171	36,7	22,08	18,77	21,07	24,24
341	Personnel – soutien serv. de santé	12 406	34 536	36,2	18,26	18,14	18,14	18,14
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	129	43 125	37,9	21,78	21,04	21,22	21,39
643	Personnel – héberg. et voyages	481	48 691	40,0	23,36	23,36	23,46	23,57
645	Personnel – serv. aliments et boissons	138	42 269	37,5	21,67	20,57	20,67	23,46
646	Personnel – serv. protection	3 495	54 392	39,2	26,53	24,16	24,68	30,42
647	Personnel – soutien familial et garderie	5 359	35 533	35,0	19,46	...	...	...
648	Autre pers. – soins personnalisés	78	37 393	35,9	19,93	16,30	19,50	22,83
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	5 938	47 376	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	1 978	44 655	37,9	22,62	21,91	22,86	23,26
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	557	52 197	37,1	27,19	21,74	30,27	31,21
745	Débardeur et manutentionnaire	168	42 983	38,3	21,49	19,64	21,08	22,01
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	645	53 915	38,2	27,17	24,05	26,21	30,17
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	179	36 250	35,6	19,47	16,30	18,54	20,95
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	21	47 528	38,6	23,62	21,52	22,66	24,65

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur public, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Formation en cours								
661	Caissier	860	36 814	37,30	18,87	17,52	18,63	18,92
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	132	38 897	37,8	19,74	14,60	20,99	22,69
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	2 607	33 153	38,8	16,39	16,11	16,19	16,27
666	Nettoyeur	9 000	34 681	38,5	17,26	15,43	16,83	17,76
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	230	39 151	39,0	19,32	17,18	21,24	21,36
668	Personnel élém. – serv. personnels	829	32 038	38,6	15,92	15,29	15,45	17,01
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	3 033	39 450	38,6	19,65	15,73	19,36	20,91
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	2 102	42 601	39,3	20,81	19,30	20,92	22,08
861	Personnel élém. – prod. primaire	386	37 548	38,6	18,72	...	...	...
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	489	41 939	37,2	21,61	20,52	20,53	23,31

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration municipale, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	349	88 815	34,7	49,19	43,61	48,28	54,00
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	51	100 572	34,8	55,56	46,45	51,15	60,72
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	16	79 995	34,5	44,54	38,92	42,09	48,41
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	279	89 417	34,7	49,54	44,48	49,63	55,12
041	Directeur – fonction publique	189	94 230	35,0	51,66	46,79	51,09	56,91
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	156	82 375	34,8	45,53	38,36	45,24	51,00
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	27	83 308	34,8	45,97	42,23	47,43	49,68
064	Directeur – serv. protection	316	82 541	37,6	42,82	34,18	41,77	49,52
071	Directeur – constr. et transport	24	84 628	35,7	45,69	38,57	40,58	51,71
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	45	91 936	35,2	50,24	44,78	49,58	52,53
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	17	82 304	37,0	43,31	35,77	41,00	50,60
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	568	69 756	34,7	38,52	33,59	39,45	43,89
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	273	73 766	35,1	40,39	36,01	41,40	43,89
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	290	69 377	34,7	38,37	32,54	40,73	43,89
217	Professionnel – informatique	311	65 449	34,4	36,50	31,49	36,36	40,85
411	Juge, avocat et notaire	128	78 887	34,5	43,91	36,49	45,75	51,97
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	455	64 534	34,7	35,69	29,54	37,38	40,85
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	206	66 787	34,4	37,23	32,19	37,57	42,19

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration municipale, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	261	57 644	34,6	32,02	27,72	30,71	37,61
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	24	68 803	34,7	38,23	33,64	38,47	41,42
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	151	59 747	34,9	32,98	28,55	32,80	36,23
122	Personnel administratif et de réglementation	649	54 051	34,8	29,88	26,23	29,48	31,55
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	232	55 306	34,1	31,15	26,86	30,01	34,14
124	Personnel en secrétariat	1 629	41 097	34,1	23,17	21,63	22,94	24,41
221	Personnel techn. – sc. physiques	53	48 979	36,7	25,67	23,60	25,36	26,06
222	Personnel techn. – sc. de la vie	298	49 314	36,0	26,40	23,25	24,76	27,71
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	460	53 760	35,5	29,17	26,56	29,58	31,49
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	257	52 001	36,9	27,20	25,18	26,82	27,85
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	349	50 131	34,4	27,97	25,11	28,91	30,87
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	429	49 395	34,5	27,51	25,01	26,99	29,24
228	Personnel techn. – informatique	351	48 795	34,1	27,51	25,29	26,25	29,98
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	278	43 941	33,9	24,92	23,56	24,79	25,59
524	Concepteur artistique et artisan	27	49 100	34,7	27,23	23,54	25,32	27,31
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	114	52 673	34,8	29,16	25,50	27,89	31,31
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	32	63 019	36,2	33,48	28,61	32,19	35,49
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	752	66 401	37,5	34,16	31,20	33,27	35,72
723	Machiniste et pers. ass.	15	50 550	37,1	26,18	24,44	25,33	26,21
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	342	50 978	38,3	25,60	24,77	25,82	26,65

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration municipale, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	183	49 240	37,6	25,12	24,86	25,03	25,54
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	122	48 824	37,9	24,76	24,00	24,70	25,30
727	Charpentier et ébéniste	192	47 971	38,3	24,10	23,84	24,30	24,88
729	Autre personnel – métiers de la constr.	99	46 028	37,8	23,38	23,13	23,28	23,67
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	449	48 422	37,2	24,99	23,87	25,72	25,86
732	Mécanicien – véhic. automobiles	264	50 098	39,4	24,46	23,96	24,75	24,85
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	34	48 536	37,7	24,76	24,04	24,30	25,37
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	28	60 841	39,6	29,53	27,00	29,23	31,43
921	Surveillant – ind. de transform.	65	70 067	38,4	35,36	30,91	33,63	38,34
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	427	36 776	34,2	20,69	18,40	20,28	23,87
142	Commis – bureautique et éditique	114	39 052	34,6	21,72	19,23	22,68	23,96
143	Commis – finances et assur.	605	43 312	33,9	24,53	22,60	24,33	26,22
144	Commis – sout. admin.	1 142	38 897	34,5	21,69	20,97	21,29	23,22
145	Commis – biblioth., correspond. et information	591	34 743	34,4	19,43	17,74	19,46	21,30
146	Commis – serv. postaux et messagerie	24	35 573	36,3	18,72	16,49	18,98	20,66
147	Commis – expéd. et distrib.	644	47 822	36,4	25,36	21,07	22,94	25,92
646	Personnel – serv. protection	189	36 790	35,1	20,12	11,75	22,62	23,32
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	191	44 468	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	1 764	44 835	37,8	22,80	22,04	23,09	23,27
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	46	43 956	38,9	21,77	20,09	21,59	23,36
745	Débardeur et manutentionnaire	10	44 990	38,2	22,56	x	x	x
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	314	49 120	39,2	24,06	22,19	24,06	24,83
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	24	42 955	35,6	23,13	20,84	23,69	24,91

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration municipale, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation en cours								
666	Nettoyeur	670	40 822	37,7	20,80	20,49	20,52	20,90
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	69	42 682	38,0	21,63	21,04	21,74	22,78
668	Personnel élém. – serv. personnels	11	33 357	36,4	17,72	x	x	x
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	500	43 019	39,2	21,10	19,55	21,35	22,45
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	1 263	42 858	39,4	20,93	19,31	20,76	22,20
861	Personnel élém. – prod. primaire	106	44 946	37,7	22,94	...	...	...
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	435	41 715	37,0	21,61	20,47	20,52	22,87

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur universitaire, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	240	93 830	34,7	51,86	45,65	52,00	57,88
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	73	92 341	34,7	51,03	45,83	50,27	54,90
041	Directeur – fonction publique	13	90 551	34,3	50,42	38,07	51,55	57,96
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	52	88 022	34,5	48,94	42,69	48,15	52,57
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	35	84 688	34,4	47,30	38,99	48,64	51,53
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	23	96 788	34,6	53,76	45,11	52,81	59,04
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	349	66 371	34,7	36,72	33,53	37,14	39,31
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	43	66 114	34,6	36,71	32,71	36,21	40,35
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	15	66 455	34,0	37,45	36,14	36,95	38,36
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	13	56 244	35,0	30,89	24,18	31,47	35,54
217	Professionnel – informatique	605	65 892	34,6	36,61	32,44	37,26	38,67
411	Juge, avocat et notaire	13	78 343	34,5	43,57	35,67	42,67	47,48
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	269	50 396	34,7	27,88	22,91	25,39	31,95
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	34	67 035	34,4	37,46	33,54	38,25	39,14
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	804	59 582	34,8	32,84	28,39	32,94	37,75
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	238	66 231	36,1	35,14	29,89	35,19	38,22
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	189	58 379	34,3	32,62	29,39	33,10	36,11

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur universitaire, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	152	54 052	34,6	29,96	25,70	29,12	35,72
122	Personnel administratif et de réglementation	1 070	48 037	34,6	26,69	22,43	26,57	30,06
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	33	49 422	34,8	27,20	21,44	25,36	29,30
124	Personnel en secrétariat	1 350	39 763	34,7	22,03	19,61	21,78	23,12
222	Personnel techn. – sc. de la vie	187	44 748	35,1	24,44	21,10	24,51	27,38
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	150	51 149	36,4	26,97	25,04	27,60	29,73
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	140	49 275	35,3	26,81	25,00	26,74	28,20
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	17	52 496	36,5	27,63	24,53	27,62	28,46
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	29	51 191	34,8	28,21	24,67	29,12	30,36
228	Personnel techn. – informatique	567	48 130	35,4	26,12	23,93	26,35	28,15
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	181	45 717	35,1	25,01	20,99	25,29	26,98
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	308	44 778	35,0	24,57	23,98	24,76	26,06
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	154	44 049	35,4	23,96	20,65	24,50	26,95
524	Concepteur artistique et artisan	27	55 876	34,8	30,76	27,21	29,65	36,28
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	40	60 306	35,1	32,98	30,01	31,96	36,00
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	47	62 226	35,9	33,33	27,57	33,82	36,69
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	72	44 840	37,7	22,75	22,23	22,82	23,51
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	57	45 208	38,1	22,75	22,25	22,70	23,06
727	Charpentier et ébéniste	48	42 490	38,2	21,35	20,47	21,21	21,84
729	Autre personnel – métiers de la constr.	25	40 153	38,2	20,20	19,58	20,32	20,74
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	33	46 612	38,0	23,50	21,40	22,83	24,63
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	22	41 943	37,7	21,30	20,26	20,87	22,00

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur universitaire, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	581	38 325	34,8	21,16	19,40	21,16	22,32
142	Commis – bureautique et éditique	76	38 555	35,1	21,10	19,60	20,75	21,75
143	Commis – finances et assur.	318	38 326	34,5	21,29	18,97	20,95	23,47
144	Commis – sout. admin.	276	38 179	34,7	21,11	19,48	20,63	22,24
145	Commis – biblioth., correspond. et information	301	37 229	34,9	20,47	19,10	20,47	22,41
146	Commis – serv. postaux et messagerie	18	36 699	36,1	19,44	17,94	19,10	19,83
147	Commis – expéd. et distrib.	120	37 611	36,2	19,98	18,70	19,79	20,91
341	Personnel – soutien serv. de santé	36	34 217	35,0	18,76	16,64	17,97	19,84
648	Autre pers. – soins personnalisés	46	35 022	35,2	19,07	16,41	17,51	20,77
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	33	36 153	...	...	...	...	...
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	52	35 880	36,1	19,03	17,45	18,90	20,11
Formation en cours								
665	Gardien de sécurité et pers. ass.	81	40 109	37,9	20,31	17,99	19,67	20,53
666	Nettoyeur	317	34 061	36,2	18,04	17,63	17,74	18,23
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	25	37 689	37,4	19,36	18,07	19,14	19,56
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	59	36 106	37,7	18,33	17,64	18,70	19,31

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration fédérale, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	1 814	107 948	37,5	55,17	46,57	55,70	59,08
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	25	77 016	37,5	39,36	...	...	...
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	717	101 512	37,5	51,88	48,33	50,43	54,61
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	16	93 801	37,5	47,94	43,46	45,30	46,32
041	Directeur – fonction publique	744	88 796	37,5	45,38	41,77	46,20	46,21
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	44	83 333	37,5	42,59	40,63	42,98	43,68
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	99	87 859	37,5	44,90	42,97	44,97	45,65
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	1 185	73 207	37,5	37,41	34,40	38,43	41,20
211	Professionnel – sc. physiques	833	77 416	37,5	39,56	34,72	40,60	44,39
212	Professionnel – sc. de la vie	188	74 811	37,5	38,23	34,79	37,30	41,27
214	Autre professionnel – génie	812	92 864	37,5	47,46	43,30	47,72	51,80
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	125	77 231	37,5	39,47	37,75	38,72	42,69
217	Professionnel – informatique	3 014	70 902	37,5	36,24	31,41	36,77	39,61
314	Professionnel – thérapie et évaluation	19	76 827	37,5	39,26	36,33	39,58	40,01
315	Professionnel – sc. infirmières	294	71 162	37,5	36,37	35,27	36,44	36,74
411	Juge, avocat et notaire	305	98 101	37,5	50,15	46,16	52,41	55,43
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	216	60 425	37,5	30,88	29,34	30,40	32,62
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	18	67 787	37,5	34,65	...	...	...
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	100	72 096	37,5	36,85	34,92	37,11	37,78
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	3 207	79 484	37,5	40,62	35,01	40,90	45,94
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	200	65 123	37,5	33,28	29,54	31,90	36,75
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 158	66 487	37,5	33,98	30,10	33,71	37,95

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration fédérale, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	13	54 714	40,0	26,21	...	...	...
122	Personnel administratif et de réglementation	13 111	57 040	37,5	29,15	26,01	28,44	31,11
124	Personnel en secrétariat	94	41 803	37,5	21,36	20,73	21,25	21,55
222	Personnel techn. – sc. de la vie	133	50 351	37,5	25,73	23,47	26,29	27,76
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	830	66 627	37,5	34,05	30,78	33,60	36,73
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	242	64 892	37,8	32,99	28,55	34,25	37,58
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	22	72 193	37,5	36,90	...	...	...
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	432	69 049	37,6	35,19	31,89	36,14	39,80
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	177	75 478	39,9	36,57	28,88	35,59	42,33
228	Personnel techn. – informatique	49	46 173	37,5	23,60	21,82	22,61	24,58
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	169	58 533	37,5	29,91	28,31	29,43	31,39
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	337	49 674	37,5	25,38	...	...	...
524	Concepteur artistique et artisan	209	55 297	37,5	28,26	25,58	26,99	31,85
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	68	45 264	37,5	23,13	21,32	22,95	23,55
624	Chef et cuisinier	163	47 559	39,7	22,94	21,54	22,13	23,85
626	Policier et pompier	33	55 968	40,8	26,40	24,21	24,99	27,94
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	87	63 223	39,8	30,53	26,43	29,11	32,27
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	67	56 249	40,0	26,95	25,63	26,36	27,04
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	48	56 211	40,0	26,93	...	...	...
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	36	51 623	40,0	24,73	...	...	...
727	Charpentier et ébéniste	54	51 726	40,0	24,78	...	...	...
729	Autre personnel – métiers de la constr.	47	48 717	40,0	23,34	22,34	22,78	23,83

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration fédérale, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	86	49 694	40,0	23,81	...	...	...
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	14	45 920	40,0	22,00	...	...	...
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	76	52 390	40,0	25,10	22,88	25,46	25,79
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	14	46 819	40,0	22,43	...	...	...
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	36	50 641	40,0	24,26	...	...	...
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	1 053	38 099	37,5	19,47	18,49	19,79	19,87
144	Commis – sout. admin.	3 674	43 730	37,5	22,35	21,61	21,90	22,54
147	Commis – expéd. et distrib.	537	43 648	39,3	21,35	18,97	19,06	23,31
341	Personnel – soutien serv. de santé	133	48 455	37,5	24,76	21,38	22,59	23,80
646	Personnel – serv. protection	1 592	63 405	40,0	30,38	27,23	29,98	32,34
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	19	38 969	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	66	42 757	40,0	20,49	...	...	...
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	96	44 194	40,0	21,18	...	...	...
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	38	45 035	39,3	21,93	...	...	...
745	Débardeur et manutentionnaire	30	45 905	40,0	21,99	20,68	20,85	21,02
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	10	46 866	40,0	22,45	x	x	x
Formation en cours								
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	87	33 270	40,0	15,94	...	...	...
666	Nettoyeur	134	38 839	38,3	19,49	18,80	19,56	20,15
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	58	37 739	40,0	18,10	17,56	17,76	17,96
861	Personnel élém. – prod. primaire	56	42 514	40,0	20,37	19,81	20,00	20,20

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration québécoise, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h	\$			
Gestion								
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	14	66 262	35,0	36,41	31,28	37,62	39,69
064	Directeur – serv. protection	371	95 555	40,0	45,78	41,21	44,39	48,16
Formation universitaire								
211	Professionnel – sc. physiques	476	70 937	35,0	38,84	37,87	37,98	43,76
212	Professionnel – sc. de la vie	662	62 192	35,0	34,05	28,39	36,25	37,53
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	809	71 339	35,0	39,06	36,55	39,71	42,92
214	Autre professionnel – génie	45	66 201	35,0	36,25	...	...	...
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	127	66 308	35,0	36,31	35,11	37,48	37,84
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	68	69 349	35,0	37,97	34,59	37,63	41,94
217	Professionnel – informatique	4 523	64 517	35,0	35,33	32,06	37,15	37,50
314	Professionnel – thérapie et évaluation	3 156	61 898	35,0	33,89	30,00	37,40	37,59
315	Professionnel – sc. infirmières	24 273	60 919	36,2	32,22	31,16	31,23	34,35
411	Juge, avocat et notaire	1 197	106 293	34,5	59,78	45,51	52,72	53,94
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	925	43 620	35,0	23,88	...	...	...
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	8 309	67 631	35	37,03	37,02	37,67	38,29
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	50 432	61 446	35,0	33,65	29,33	37,69	37,73
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	4 325	63 154	35,0	34,58	31,27	37,65	37,76
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	11 676	65 436	35,0	35,84	33,63	37,76	38,00
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 003	60 277	35,0	33,01	27,87	35,41	37,35

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration québécoise, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	31	64 908	35,0	35,64	33,13	36,73	38,26
122	Personnel administratif et de réglementation	11 013	47 388	35,0	25,96	24,18	24,77	25,59
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	798	46 949	35,0	25,71	24,22	25,13	25,74
124	Personnel en secrétariat	8 065	37 118	35,0	20,32	20,34	20,53	20,69
221	Personnel techn. – sc. physiques	199	44 008	35,0	24,10	23,86	24,28	24,61
222	Personnel techn. – sc. de la vie	1 439	47 197	36,8	24,58	24,20	24,55	24,65
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	1 084	44 624	35,1	24,35	24,15	24,57	24,66
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	397	45 754	36,5	24,01	23,69	24,55	24,63
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	15	33 958	35,0	18,59	...	...	...
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	96	49 017	35,0	26,84	25,66	26,13	27,64
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	68	69 777	35,4	37,93	31,91	39,11	43,35
228	Personnel techn. – informatique	3 198	45 177	35,1	24,69	22,27	25,45	26,31
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	7 004	49 918	35,1	27,29	25,81	28,39	29,29
322	Personnel techn. – soins dentaires	170	49 185	35,0	26,93	...	...	...
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	4 985	44 005	36,2	23,31	23,34	23,40	23,46
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	12 843	51 702	36,5	27,12	25,06	28,41	28,42
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 470	44 790	35	24,53	23,18	24,99	25,74
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	216	42 317	35,0	23,16	23,36	23,55	23,74
524	Concepteur artistique et artisan	208	44 432	35,1	24,29	24,16	24,41	24,60

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration québécoise, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	488	43 495	35,1	23,78	...	...	...
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	163	40 351	35,0	22,09	21,74	21,79	22,80
624	Chef et cuisinier	978	39 112	38,8	19,34	18,70	18,92	19,14
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	36	37 959	38,8	18,77	...	...	...
626	Policier et pompier	4 694	64 521	40,0	30,91	27,60	32,59	35,38
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	308	49 113	39,9	23,58	22,26	23,78	24,12
723	Machiniste et pers. ass.	47	42 522	38,8	21,03	...	...	...
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	445	43 303	38,8	21,42	...	...	...
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	318	42 553	38,8	21,05	17,71	18,85	19,99
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	36	41 858	38,8	20,70	...	...	...
727	Charpentier et ébéniste	338	41 129	38,8	20,34	...	...	...
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	48	38 701	38,8	19,14	...	...	...
729	Autre personnel – métiers de la constr.	159	37 470	38,8	18,53	17,50	17,91	18,32
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	279	44 384	38,9	21,83	...	...	...
732	Mécanicien – véhic. automobiles	139	41 558	38,8	20,55	...	...	...
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	57	34 088	38,8	16,86	...	...	...
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	246	40 954	38,8	20,25	19,16	21,01	21,14
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	179	34 473	35,4	18,67	18,01	18,14	18,94
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	19 726	35 273	35,0	19,31	18,09	19,02	20,09
142	Commis – bureautique et éditique	256	36 070	35,0	19,75	18,65	20,08	20,09
145	Commis – biblioth., correspond. et information	1 076	39 806	35,0	21,80	21,76	21,79	21,83
147	Commis – expéd. et distrib.	1 452	34 349	35,8	18,39	17,56	18,56	18,69

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), administration québécoise, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
341	Personnel – soutien serv. de santé	11 986	34 426	36,3	18,19	18,04	18,08	18,12
646	Personnel – serv. protection	1 647	47 857	39,0	23,52	22,44	24,57	24,64
647	Personnel - soutien familial et garderie	5 359	35 533	35,0	19,46	...	...	...
648	Autre pers. – soins personnalisés	10	30 662	36,3	16,21	x	x	x
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	305	35 867	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	63	39 335	38,6	19,53	...	...	...
843	Personnel – agricult. et horticult.	22	38 019	38,8	18,80	...	...	...
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	77	31 657	35,0	17,33	16,25	16,30	17,56
Formation en cours								
661	Caissier	50	29 787	35,0	16,31	...	...	...
664	Serveur au comptoir, aide de cuisine et pers. ass. dans les serv. aliment.	2 490	33 125	38,8	16,38	...	...	...
665	Gardien de sécurité et pers. ass.	711	37 157	40,0	17,66	15,58	15,75	19,47
666	Nettoyeur	7 124	33 229	38,7	16,46	...	...	...
668	Personnel élém. – serv. personnels	732	32 273	38,8	15,96	...	...	...
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	1 934	34 687	38,7	17,16	...	...	...
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	600	38 848	38,8	19,21	...	...	...
861	Personnel élém. – prod. primaire	215	32 368	38,8	16,01	...	...	...

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur « entreprises publiques », Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Gestion								
011	Directeur – serv. administratifs	802	94 522	35,8	50,82	43,18	49,59	58,54
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	239	107 792	35,8	58,04	48,59	56,16	68,56
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	80	87 168	36,8	45,66	39,51	43,42	47,15
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	1 271	93 570	35,2	50,93	45,60	50,31	55,46
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	27	84 188	36,3	44,89	37,48	47,13	50,54
041	Directeur – fonction publique	63	90 897	35,4	49,21	40,07	47,83	56,16
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	28	82 461	37,2	42,68	33,13	43,16	49,10
061	Directeur – ventes, marketing et publ.	327	91 818	35,6	49,63	44,00	48,36	55,94
062	Directeur – comm. de détail	396	62 968	38,0	31,83	27,52	31,75	35,36
063	Directeur – restauration et serv. héberg.	13	79 840	36,4	42,01	31,51	42,42	46,48
064	Directeur – serv. protection	16	91 552	36,8	47,87	42,10	49,82	51,88
065	Directeur – autres serv.	24	87 280	37,6	44,55	36,90	44,58	50,25
071	Directeur – constr. et transport	187	91 757	37,4	47,22	41,23	46,23	52,11
072	Directeur – exploit. et entret. immeubles	64	88 823	36,4	47,17	38,88	46,18	52,88
Formation universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	1 457	74 834	35,7	40,26	34,60	39,96	45,53
211	Professionnel – sc. physiques	19	68 157	35	37,36	33,87	35,81	42,64
212	Professionnel – sc. de la vie	68	71 400	35,0	39,16	31,39	35,63	47,56
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	1 927	83 092	35,4	45,04	39,88	47,97	48,66
214	Autre professionnel – génie	249	74 899	35,7	40,38	36,78	43,51	43,63
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	39	76 456	35,6	41,24	36,80	43,06	45,54
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	20	69 469	35,9	37,15	29,46	38,72	41,90
217	Professionnel – informatique	1 517	74 466	35,3	40,51	35,52	39,71	45,57
315	Professionnel – sc. infirmières	220	50 886	35,1	27,88	25,14	28,00	29,10
411	Juge, avocat et notaire	134	90 486	35,2	49,29	44,53	49,04	52,84
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	308	65 033	35,4	35,24	31,95	34,23	38,00

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur « entreprises publiques », Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	1 875	76 739	35,3	41,74	36,57	43,13	48,09
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	61	67 389	37,2	34,85	28,76	32,68	37,57
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	307	70 382	35,7	37,91	31,21	37,58	43,66
Formation collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	1 664	53 593	38,5	26,62	22,56	24,82	28,34
122	Personnel administratif et de réglementation	1 667	57 890	35,6	31,21	26,01	30,93	35,10
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	189	55 531	35,7	29,77	24,33	30,37	33,58
124	Personnel en secrétariat	1 080	45 364	35,0	24,98	21,42	25,01	29,25
221	Personnel techn. – sc. physiques	101	62 197	34,0	35,16	32,30	38,28	38,30
222	Personnel techn. – sc. de la vie	84	59 312	34,2	33,48	27,12	38,28	38,29
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	1 298	62 486	34,9	34,66	29,93	38,29	38,30
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	196	54 626	34,0	30,86	29,24	30,25	33,15
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	289	57 716	34,1	32,46	30,24	33,15	36,43
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	84	64 369	39,5	31,21	27,24	30,60	33,31
228	Personnel techn. – informatique	333	51 573	35,6	27,85	24,25	27,26	29,94
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	14	51 093	35,4	27,70	22,28	28,09	30,15
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	82	49 231	36,8	25,74	23,08	25,37	28,58
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	65	48 995	36,2	26,03	22,75	25,55	27,27
524	Concepteur artistique et artisan	47	50 743	37,0	26,41	20,45	25,37	30,81
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	1 301	53 792	38,6	26,75	21,06	27,02	31,86
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	31	57 516	35,1	31,55	28,73	31,76	33,11
624	Chef et cuisinier	70	54 537	38,9	26,85	22,37	25,81	28,86
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	390	66 307	38,7	33,14	28,19	31,91	34,77
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	363	61 930	39,5	30,11	27,53	29,99	31,54

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur « entreprises publiques », Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
723	Machiniste et pers. ass.	186	52 740	39,3	25,78	25,51	25,77	26,05
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	2 452	59 456	37,4	30,53	30,03	30,70	32,22
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	147	56 763	39,6	27,55	25,30	27,78	29,76
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	55	54 203	39,7	26,24	25,51	25,60	25,91
727	Charpentier et ébéniste	32	51 286	39,5	24,98	22,99	24,30	25,79
729	Autre personnel – métiers de la constr.	34	51 995	38,7	25,82	24,43	25,21	26,46
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	369	55 159	39,2	27,09	25,66	26,02	26,86
732	Mécanicien – véhic. automobiles	1 099	52 204	38,7	25,93	25,24	25,62	26,51
733	Autre mécanicien	442	59 160	37,9	30,00	26,68	30,43	32,29
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	10	50 975	37,7	25,98	x	x	x
Formation secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	1 236	40 652	34,6	22,62	19,80	23,44	25,39
142	Commis – bureautique et éditique	102	44 932	36,4	23,90	20,72	23,09	27,53
143	Commis – finances et assur.	696	47 589	34,7	26,40	24,19	27,26	29,26
144	Commis – sout. admin.	576	46 256	34,7	25,65	23,43	25,40	29,25
145	Commis – biblioth., correspond. et information	964	49 348	34,5	27,51	25,39	29,25	29,28
147	Commis – expéd. et distrib.	1 173	47 427	36,8	24,79	22,64	24,52	27,34
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	123	42 781	38,0	21,56	20,86	21,09	21,32
643	Personnel – héberg. et voyages	479	48 723	40,0	23,38	23,36	23,46	23,57
645	Personnel – serv. aliments et boissons	134	42 513	37,5	21,76	20,65	20,67	23,83
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	5 390	48 095	...	...	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	85	45 571	39,2	22,44	19,74	21,44	24,12
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	471	53 614	36,7	28,15	24,30	30,50	31,28
745	Débardeur et manutentionnaire	103	43 702	38,0	22,04	19,78	21,56	22,04
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	22	40 611	35,9	21,68	19,65	21,51	22,88

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions (codes à trois chiffres), secteur « entreprises publiques », Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ¹	3 ^e quartile ¹
		n	\$	h		\$		
Formation en cours								
661	Caissier	799	37 171	37,5	18,98	17,90	18,60	18,92
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	99	39 116	38,5	19,44	...	...	...
665	Gardien de sécurité et pers. ass.	331	43 829	37,6	22,34	20,51	21,33	25,38
666	Nettoyeur	755	40 749	38,9	20,04	18,96	20,81	20,88
668	Personnel élém. – serv. personnels	74	28 392	37,2	14,60	12,85	13,10	15,70
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	482	53 791	37,4	27,65	27,38	28,41	29,57
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	239	49 447	40,1	23,69	21,11	23,26	25,41
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	30	47 994	39,6	23,26	17,39	25,30	25,57

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des effectifs en quatre parts égales.

Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau B-1

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	8 715	86,3	56 107	74 459	36,8
211	Professionnel – sc. physiques	1 742	89,8	60 389	79 045	37,1
212	Professionnel – sc. de la vie	1 163	87,2	46 620	69 572	36,2
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	5 197	91,1	60 137	78 702	36,9
214	Autre professionnel – génie	3 725	83,9	65 887	85 950	37,9
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	638	97,6	50 944	72 944	35,5
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	294	78,6	51 128	74 636	35,3
217	Professionnel – informatique	14 655	83,5	54 332	72 186	36,4
314	Professionnel – thérapie et évaluation	3 278	x	38 858	68 645	35,1
315	Professionnel – sc. infirmières	25 120	x	41 433	64 438	36,3
411	Juge, avocat et notaire	1 766	58,6 *	61 448	96 996	35,8
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	9 076	x	37 580	70 992	35,1
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	50 839	x	35 845	68 826	35,0
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	4 507	x	37 703	68 932	35,1
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	19 413	95,5	46 778	73 033	35,6
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 192	93,2	51 800	70 766	35,5
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	4 188	90,1	48 691	65 417	36,2
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	306	86,9	53 333	70 450	38,1
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	4 552	72,0	44 144	57 955	38,0
122	Personnel administratif et de réglementation	31 264	91,7	44 743	55 017	36,5
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	4 595	83,1	37 027	50 214	36,4

Tableau B-1

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
124	Personnel en secrétariat	14 315	92,4	33 883	41 853	35,4
221	Personnel techn. – sc. physiques	567	43,8	40 923	55 033	36,1
222	Personnel techn. – sc. de la vie	2 016	80,8	38 476	50 317	36,6
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	5 649	78,6	45 081	59 954	36,9
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	5 225	68,5	43 558	58 545	37,8
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	1 302	79,4	39 133	54 698	37,5
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	1 507	71,6	48 558	61 185	36,4
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	465	31,9 **	65 431	85 032	39,2
228	Personnel techn. – informatique	7 606	84,1	39 433	53 450	36,4
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	8 316	99,7	35 626	50 127	35,5
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	5 862	99,1	34 251	45 326	36,6
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	13 683	x	37 915	54 016	36,4
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	2 490	95,7	35 568	47 952	35,4
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	1 581	87,9	38 188	52 073	37,4
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	42	39,2 **	47 138	61 158	38,1
524	Concepteur artistique et artisan	1 462	70,8	42 260	53 278	38,0
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	761	91,4	36 362	46 330	35,3
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	6 349	53,9	32 692	44 766	38,1
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	2 853	78,9	34 525	46 945	36,3
624	Chef et cuisinier	178	6,4 **	31 615	41 367	38,7
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	100	54,6 **	18 727	31 454	39,5

Tableau B-1

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	1 848	68,8	52 931	68 957	38,4
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	721	60,4 *	49 693	61 441	39,5
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	3 722	49,1	39 243	62 128	37,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	138	10,8 *	44 265	56 319	39,4
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	508	29,1 *	40 563	50 728	39,3
727	Charpentier et ébéniste	64	9,1 *	36 305	48 046	39,4
729	Autre personnel – métiers de la constr.	26	6,1	38 021	46 828	39,1
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	1 436	21,2 *	43 227	58 173	39,8
732	Mécanicien – véhic. automobiles	285	10,9 **	34 467	47 927	39,2
733	Autre mécanicien	60	10,0 **	30 464	44 766	39,2
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	128	8,2 **	43 619	53 661	39,5
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	414	35,5 **	33 713	46 679	36,0
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	23	21,7 **	53 492	75 677	39,5
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	45	58,3	49 652	60 998	40,2
921	Surveillant – ind. de transform.	1 191	62,9	55 265	71 201	39,4
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	33	7,8 **	45 970	65 390	39,2
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	25 631	91,7	30 599	36 305	35,4
142	Commis – bureautique et éditique	1 263	70,3	27 581	37 490	36,8
143	Commis – finances et assur.	8 057	76,6	29 628	41 067	36,3

Tableau B-1

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
144	Commis – sout. admin.	7 166	87,9	35 938	43 214	36,8
145	Commis – biblioth., correspond. et information	7 144	51,0 **	31 779	42 169	36,6
146	Commis – serv. postaux et messagerie	228	3,7 **	28 716	37 138	37,3
147	Commis – expéd. et distrib.	6 228	51,6	31 403	41 751	37,7
341	Personnel – soutien serv. de santé	13 225	98,9	30 930	34 228	36,2
645	Personnel – serv. aliments et boissons	165	8,6 **	35 908	45 323	37,8
646	Personnel – serv. protection	3 632	94,4	42 481	55 764	39,1
648	Autre pers. – soins personnalisés	68	72,1	30 444	39 139	36,4
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	508	6,2 *	29 543	42 245	...
742	Conducteur d'équip. lourd	294	8,6 **	38 255	46 265	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	180	30,6 *	26 430	33 485	37,3
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	20	1,2 **	29 749	39 533	39,8
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	388	12,0 **	42 877	52 655	39,7
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	159	8,4 **	31 210	36 553	40,3
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	32	1,3 **	30 636	45 341	39,7
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	143	8,9 **	30 168	41 579	40,0
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	480	69,8 *	27 683	36 576	35,9
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	1 556	49,7 *	36 882	47 130	39,7

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-2

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	3 599	80,3	56 622	74 390	37,6
211	Professionnel – sc. physiques	376	81,2	57 332	78 806	38,1
212	Professionnel – sc. de la vie	211	91,6	50 177	71 711	37,9
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	2 161	85,2	57 776	76 001	38,3
214	Autre professionnel – génie	2 615	81,5	64 552	85 100	38,1
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	55	96,9	48 135	62 432	36,9
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	199	75,7	53 602	74 321	35,4
217	Professionnel – informatique	4 793	72,2	55 357	72 278	37,0
314	Professionnel – thérapie et évaluation	97	x	41 584	64 734	35,6
315	Professionnel – sc. infirmières	367	97,6	43 949	63 316	36,5
411	Juge, avocat et notaire	272	30,3 **	70 008	90 581	36,8
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	225	82,9	48 398	63 401	36,1
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	33	94,8	32 812	54 843	35,3
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	1 492	74,9	51 258	70 771	36,9
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	43	96,9	46 073	64 343	36,7
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 294	82,5	46 053	63 466	36,4
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	273	86,5	53 265	70 635	38,4
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	2 598	64,2	42 723	58 661	37,9
122	Personnel administratif et de réglementation	3 977	72,0	43 371	56 240	37,4
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	3 390	81,1	36 658	49 736	36,7
124	Personnel en secrétariat	2 514	86,4	34 707	47 045	36,3
221	Personnel techn. – sc. physiques	205	32,2 *	43 263	57 047	37,1

Tableau B-2

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
222	Personnel techn. – sc. de la vie	63	36,2 **	39 487	56 227	38,4
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	2 195	66,5	46 413	60 499	38,4
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	3 252	63,6	44 132	57 307	38,9
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	777	78,1	38 715	54 564	38,2
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	344	48,1	49 945	63 402	38,8
228	Personnel techn. – informatique	3 244	76,1	40 294	56 544	37,5
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	976	98,5	29 224	44 126	37,5
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	250	97,4	32 824	43 371	36,3
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	151	94,2	40 177	55 861	35,4
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	79	84,9	35 440	47 396	36,5
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	1 113	86,7	39 217	53 373	37,9
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	42	39,2 **	47 138	61 158	38,1
524	Concepteur artistique et artisan	954	63,5	42 315	53 658	38,7
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	38	66,4	32 917	44 469	36,4
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	2 659	78,1	34 485	47 057	36,4
624	Chef et cuisinier	129	7,6 **	25 571	34 486	38,7
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	100	57,5 *	18 727	31 454	39,5
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	770	61,8	49 703	66 241	39,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	79	18,3 **	45 991	62 605	38,6

Tableau B-2

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
723	Machiniste et pers. ass.	799	50,8 *	45 307	54 609	39,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	3 596	73,8	39 235	62 470	37,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	44	7,9 **	51 201	58 565	39,3
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	487	31,9 *	40 585	50 765	39,3
727	Charpentier et ébéniste	19	10,8 **	34 026	49 009	39,9
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	1 310	22,7 *	43 381	58 591	39,8
732	Mécanicien – véhic. automobiles	190	13,8 **	32 087	47 428	38,9
733	Autre mécanicien	41	14,0 **	28 883	44 024	39,1
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	61	22,2 **	33 832	42 168	37,2
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	62	12,8 **	47 076	57 860	40,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	231	30,7 **	34 894	49 749	36,2
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	23	21,7 **	53 492	75 677	39,5
921	Surveillant – ind. de transform.	1 135	62,4	55 280	71 283	39,4
922	Surveillant – fabrication et montage	685	51,8 *	49 771	71 152	39,5
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	33	7,8 **	45 970	65 390	39,2
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	2 841	68,8	26 978	34 991	37,0
142	Commis – bureautique et éditique	739	64,0	25 929	36 767	37,5
143	Commis – finances et assur.	6 650	75,6	28 910	40 480	36,6
144	Commis – sout. admin.	1 688	77,2	32 995	42 488	37,4
145	Commis – biblioth., correspond. et information	4 374	42,7 **	31 083	41 810	37,5

Tableau B-2

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
146	Commis – serv. postaux et messagerie	148	25,0 **	27 182	35 798	37,0
147	Commis – expéd. et distrib.	3 572	47,5	30 733	42 293	38,6
341	Personnel – soutien serv. de santé	977	99,8	30 310	33 594	36,3
643	Personnel – héberg. et voyages	1 573	78,4	25 277	40 228	38,8
645	Personnel – serv. aliments et boissons	31	2,1 **	31 503	46 497	38,6
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	428	9,5 **	28 813	41 887	...
742	Conducteur d'équip. lourd	20	1,1 **	42 743	45 790	39,7
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	619	51,1 **	26 575	46 144	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	96	76,3	22 205	31 606	36,5
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	20	1,2 **	29 749	39 533	39,8
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	245	10,3 **	43 966	53 283	39,6
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	159	8,4 **	31 210	36 553	40,3
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	32	1,3 **	30 636	45 341	39,7
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	143	9,0 **	30 168	41 579	40,0
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	5 320	70,9	34 710	52 281	39,9
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	2 107	50,0 *	30 632	41 000	39,2
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	1 556	49,8 *	36 882	47 130	39,7

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$	h	
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	205	88,3	56 542	74 526	36,6
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	205	89,2	63 562	83 814	37,6
214	Autre professionnel – génie	157	99,0	66 298	75 835	37,9
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	11	67,1 *	48 414	76 095	34,3
217	Professionnel – informatique	431	97,7	55 621	73 538	36,0
314	Professionnel – thérapie et évaluation	45	x	38 074	67 469	35,0
315	Professionnel – sc. infirmières	266	x	41 529	61 765	36,2
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	84	88,8	40 183	62 838	33,1
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	121	91,6	44 225	69 687	35,6
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	12	x	37 084	54 965	36,1
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	363	84,7	43 174	64 578	34,7
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	142	66,9	42 413	54 919	37,4
122	Personnel administratif et de réglementation	430	86,0	38 901	51 148	35,6
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	540	97,2	36 941	50 354	36,2
124	Personnel en secrétariat	314	91,5	36 030	46 163	35,5
221	Personnel techn. – sc. physiques	71	18,1 **	51 409	61 750	35,8
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	398	38,3 *	54 528	66 446	37,5
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	2 351	69,8	46 633	59 859	39,2
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	53	73,9	52 071	62 698	36,6
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	102	32,2 **	47 959	53 579	39,3
228	Personnel techn. – informatique	686	89,9	39 952	52 016	36,2

Tableau B-3

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués,
Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	10	60,4 **	33 293	42 595	35,6
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	226	97,8	32 387	42 537	36,2
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	580	89,5	41 429	58 234	38,5
524	Concepteur artistique et artisan	14	37,5 **	38 375	51 413	35,6
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	23	72,6	31 828	43 185	35,8
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	241	32,6 **	25 561	34 385	37,9
622	Personnel techn. – commerce de gros	243	93,8	42 261	53 476	38,5
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	299	66,3 *	34 897	48 227	35,1
624	Chef et cuisinier	28	3,0 **	25 731	35 031	38,8
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	72	68,6 *	18 634	31 205	39,5
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	20	12,8 **	47 597	63 100	39,3
723	Machiniste et pers. ass.	672	50,8 *	51 673	60 862	39,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	2 672	67,6	34 528	61 539	37,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	38	7,0 **	51 439	58 597	39,4
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	332	27,7 **	41 799	54 055	39,9
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	1 102	18,6 **	45 175	61 812	39,7
732	Mécanicien – véhic. automobiles	68	6,0 **	30 200	56 766	37,8
733	Autre mécanicien	33	12,2 **	30 512	48 572	38,9
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	33	9,2 **	44 405	50 494	40,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	205	32,0 **	35 331	50 715	35,9

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	266	57,1	29 536	39 738	35,7
142	Commis – bureautique et éditique	376	69,6	27 460	38 951	36,7
143	Commis – finances et assur.	1 126	77,6	32 173	42 755	35,0
144	Commis – sout. admin.	961	91,2	40 576	50 309	37,3
145	Commis – biblioth., correspond. et information	2 020	72,0	34 271	45 488	37,3
146	Commis – serv. postaux et messagerie	37	7,1 **	29 059	36 642	36,1
147	Commis – expéd. et distrib.	2 238	49,3	36 022	48 914	38,7
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	606	72,9	21 192	32 303	37,9
643	Personnel – héberg. et voyages	1 087	78,3	25 482	46 513	39,9
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	324	8,0 **	29 837	46 429	...
742	Conducteur d'équip. lourd	20	1,3 **	42 743	45 790	39,7
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	27	66,6	30 985	46 938	39,3
745	Débardeur et manutentionnaire	691	16,8 **	24 761	41 258	39,8
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	65	4,0 **	38 710	47 845	40,0
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	56	3,7 **	21 887	28 540	40,0
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	213	75,8	30 246	40 437	36,6
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	4 248	75,4 *	38 259	57 593	39,9
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	849	34,9 **	33 272	51 771	39,9
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	1 400	50,5 *	37 782	48 579	39,8

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	3 394	80,0	56 625	74 385	37,7
212	Professionnel – sc. de la vie	211	91,6	50 177	71 711	37,9
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	1 956	84,9	57 302	75 361	38,3
214	Autre professionnel – génie	2 458	79,6	64 316	86 353	38,1
216	Mathématicien, statisticien et actuair	188	76,4	53 962	74 198	35,4
217	Professionnel – informatique	4 362	69,8	55 323	72 116	37,1
314	Professionnel – thérapie et évaluation	52	x	45 627	61 584	36,4
315	Professionnel – sc. infirmières	101	91,4	50 960	67 812	37,4
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	141	80,1	52 631	63 691	37,6
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	1 371	73,5	52 011	70 887	37,1
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	31	96,0	48 766	67 152	36,9
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	931	81,5	47 328	62 949	37,2
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	2 456	64,1	42 738	58 843	38,0
122	Personnel administratif et de réglementation	3 547	70,6	43 885	56 827	37,6
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	2 850	79,4	36 623	49 658	36,8
124	Personnel en secrétariat	2 200	85,9	34 567	47 139	36,4
221	Personnel techn. – sc. physiques	134	43,1 **	40 636	55 530	37,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	1 797	77,0	44 905	59 393	38,6
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	901	55,9 **	40 299	53 394	38,4
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	724	78,3	38 254	54 283	38,2
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	242	57,8 *	50 621	66 799	38,6
228	Personnel techn. – informatique	2 558	72,8	40 395	57 890	37,9
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	966	x	29 128	44 162	37,5

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	24	90,8	40 546	58 135	37,7
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	135	93,5	40 914	56 821	35,3
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	71	86,7	35 528	47 308	36,7
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	533	83,4	36 513	47 374	37,1
524	Concepteur artistique et artisan	940	64,6	42 414	53 714	38,8
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	15	52,0 *	36 483	48 675	38,4
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	2 360	79,8	34 437	46 917	36,5
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	28	23,7 **	19 538	33 643	39,8
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	750	66,6	49 743	66 301	39,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	79	19,4 **	45 991	62 605	38,6
723	Machiniste et pers. ass.	127	50,8 **	30 806	40 362	39,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	924	96,9	51 450	64 885	37,6
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	155	47,0 **	37 958	43 641	38,1
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	208	53,1 *	38 742	50 259	39,9
732	Mécanicien – véhic. automobiles	122	25,5 **	32 750	44 144	39,4
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	61	30,3 **	33 832	42 168	37,2
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	29	28,1 **	50 719	67 909	40,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	26	24,0 **	31 805	42 908	38,4

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	23	21,7 **	53 492	75 677	39,5
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	2 575	70,4	26 694	34 468	37,2
142	Commis – bureautique et éditique	363	61,2 *	25 056	35 518	38,0
143	Commis – finances et assur.	5 524	75,3	28 390	40 117	36,9
144	Commis – sout. admin.	727	69,7	27 687	36 969	37,4
145	Commis – biblioth., correspond. et information	2 354	33,9 **	29 027	39 412	37,6
146	Commis – serv. postaux et messagerie	111	63,0	26 734	35 596	37,3
147	Commis – expéd. et distrib.	1 334	45,9	25 737	36 049	38,5
643	Personnel – héberg. et voyages	486	78,6	25 037	32 886	37,4
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	104	14,1 **	27 028	33 969	...
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	69	80,1	19 332	26 588	35,6
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	180	42,1 **	46 548	55 954	39,4
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	103	32,8 **	36 659	41 237	40,6
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	32	72,2 *	30 636	45 341	39,7
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	1 072	63,2 *	27 387	41 320	39,9
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	1 258	63,7 **	29 325	35 664	38,8
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	156	45,7 **	30 604	37 024	38,8

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	209	66,5	44 828	58 942	37,5
211	Professionnel – sc. physiques	33	74,5	52 696	66 822	39,3
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	186	87,9	51 159	66 098	38,2
214	Autre professionnel – génie	33	45,6 **	53 247	74 160	37,7
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	20	92,7	50 632	68 091	36,3
217	Professionnel – informatique	379	78,5	48 479	65 730	36,5
315	Professionnel – sc. infirmières	46	x	43 554	62 428	36,3
411	Juge, avocat et notaire	18	4,9 **	71 742	91 162	35,8
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	88	93,7	39 452	59 795	34,4
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	111	82,8	43 277	61 341	36,6
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	x	x	47 055	63 926	36,2
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	112	91,8	46 858	64 386	37,2
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	255	57,7	40 701	53 064	38,0
122	Personnel administratif et de réglementation	290	60,7	38 343	50 317	37,2
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	534	76,6	38 236	48 630	36,5
124	Personnel en secrétariat	517	90,1	36 399	49 023	35,4
221	Personnel techn. – sc. physiques	17	17,0 **	37 263	47 219	38,2
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	141	57,0 *	38 107	49 235	38,6
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	305	53,5 **	36 011	47 730	37,8
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	128	77,3	28 596	36 720	39,1

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	14	33,2 **	40 070	55 436	39,3
228	Personnel techn. – informatique	292	75,5	36 540	49 435	36,3
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	76	97,0	40 608	56 787	35,1
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	15	94,9	35 369	48 977	35,1
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	166	99,4	42 911	61 091	39,6
524	Concepteur artistique et artisan	30	50,2 **	32 693	39 408	38,8
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	166	22,7 **	33 365	46 023	39,1
622	Personnel techn. – commerce de gros	213	38,6 **	44 418	56 401	38,0
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	162	43,5 **	39 570	52 261	38,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	85	51,4 *	45 333	61 161	38,4
723	Machiniste et pers. ass.	57	35,2 **	29 538	38 458	39,9
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	20	9,8 **	27 493	41 824	40,3
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	59	13,5 **	29 158	38 304	39,3
732	Mécanicien – véhic. automobiles	53	16,9 **	28 882	41 458	39,7
733	Autre mécanicien	13	18,0 **	25 580	40 220	38,4
921	Surveillant – ind. de transform.	128	39,9 *	47 938	63 796	39,5
922	Surveillant – fabrication et montage	64	34,6 **	34 323	49 266	38,8

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%			
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	184	46,4 *	25 537	32 659	37,2
142	Commis – bureautique et éditique	80	57,7 **	23 697	33 554	38,5
143	Commis – finances et assur.	418	44,2	29 454	39 110	37,5
144	Commis – sout. admin.	162	67,5	27 160	35 266	37,7
145	Commis – biblioth., correspond. et information	139	43,4 *	31 019	41 810	38,2
146	Commis – serv. postaux et messagerie	14	39,7 **	27 988	36 464	37,6
147	Commis – expéd. et distrib.	376	34,4 *	26 858	37 353	38,3
341	Personnel – soutien serv. de santé	43	x	31 771	36 737	36,3
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	223	23,5 **	20 559	26 412	39,4
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	84	8,3 **	29 141	35 502	...
745	Débardeur et manutentionnaire	120	14,1 **	23 827	30 359	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	48	5,8 **	35 544	44 806	39,9
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	151	73,5 *	29 759	40 047	36,9
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	63	28,4 **	24 317	33 670	39,6
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	93	14,9 **	21 923	30 510	39,9
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	207	37,9 **	23 199	31 460	39,9

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	3 390	82,9	58 393	76 712	37,7
211	Professionnel – sc. physiques	343	83,5	58 762	82 503	37,8
212	Professionnel – sc. de la vie	192	93,5	49 865	73 288	37,5
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	1 975	84,4	59 897	79 162	38,3
214	Autre professionnel – génie	2 582	83,1	64 832	85 371	38,1
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	179	73,0	54 196	75 565	35,2
217	Professionnel – informatique	4 414	71,0	56 778	73 636	37,1
315	Professionnel – sc. infirmières	321	97,0	44 068	63 584	36,6
411	Juge, avocat et notaire	254	84,4	69 794	90 510	36,9
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	137	75,0	56 409	66 630	37,6
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	1 381	73,4	53 058	72 903	37,0
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	x	x	45 271	64 682	37,1
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 182	80,8	45 893	63 275	36,2
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	2 343	66,3	43 272	60 107	37,9
122	Personnel administratif et de réglementation	3 687	74,8	44 379	57 433	37,5
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	2 856	82,4	36 203	50 047	36,8
124	Personnel en secrétariat	1 997	83,9	33 532	45 650	37,0
221	Personnel techn. – sc. physiques	188	39,3 *	44 470	59 024	36,9
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	2 054	69,3	48 449	63 258	38,4
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	2 947	68,7	47 370	61 124	39,3
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	649	78,4 *	41 921	60 219	37,9

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	330	50,5	50 989	64 175	38,7
228	Personnel techn. – informatique	2 952	76,3	41 350	58 530	37,8
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	75	86,7	38 909	53 131	36,3
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	64	78,8	35 492	46 245	37,5
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	947	82,0	37 553	49 939	37,1
524	Concepteur artistique et artisan	924	65,0	43 176	54 933	38,7
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	2 497	85,5	33 933	46 500	36,2
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	685	66,2	51 153	67 750	39,2
723	Machiniste et pers. ass.	742	58,6 *	50 069	59 485	39,6
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	3 587	80,0	39 320	62 598	37,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	44	10,0 **	51 201	58 565	39,3
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	467	45,6 *	42 329	51 957	39,2
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	1 251	25,0 **	45 298	61 325	39,8
732	Mécanicien – véhic. automobiles	137	11,1 *	36 283	55 247	37,9
733	Autre mécanicien	28	11,2 **	32 697	48 416	39,8
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	124	18,6 *	35 759	48 217	35,0
921	Surveillant – ind. de transform.	1 007	75,5	57 514	73 561	39,4
922	Surveillant – fabrication et montage	621	62,7 *	55 189	78 719	39,7

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	2 657	75,3	27 235	35 405	37,0
142	Commis – bureautique et éditique	659	66,4	26 683	37 853	37,2
143	Commis – finances et assur.	6 232	84,7	28 828	40 685	36,5
144	Commis – sout. admin.	1 526	80,1	34 492	44 352	37,3
145	Commis – biblioth., correspond. et information	4 235	42,7 **	31 089	41 810	37,4
146	Commis – serv. postaux et messagerie	134	23,3 **	27 027	35 670	36,9
147	Commis – expéd. et distrib.	3 196	53,5	31 874	43 748	38,7
341	Personnel – soutien serv. de santé	934	99,8	30 165	33 284	36,3
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	344	10,1 **	28 661	44 840	...
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	11	0,9 **	34 841	42 521	39,5
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	197	17,3 **	48 506	57 852	39,5
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	93	6,9 **	36 394	41 574	40,1
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	5 257	75,3	35 114	53 004	39,9
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	2 014	66,4 *	31 540	42 094	39,1
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	1 349	58,3 *	43 229	54 399	39,6

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-7

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	1 401	83,6	64 986	86 110	38,7
211	Professionnel – sc. physiques	216	80,4	65 717	90 267	38,1
212	Professionnel – sc. de la vie	39	79,4	71 420	98 732	38,0
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	951	76,7	61 147	82 480	38,5
214	Autre professionnel – génie	1 310	70,5	71 104	90 515	38,4
217	Professionnel – informatique	1 168	81,6	67 222	91 082	38,2
315	Professionnel – sc. infirmières	49	86,6	50 837	67 264	39,1
411	Juge, avocat et notaire	60	87,8	90 693	115 466	37,4
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	39	79,7 *	62 218	71 469	37,7
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	301	71,3	62 378	92 671	37,8
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	12	x	52 589	76 796	38,2
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	287	89,3	54 587	76 206	38,7
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	816	76,4	47 516	68 019	39,1
122	Personnel administratif et de réglementation	1 184	71,6	52 490	67 898	38,1
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	171	71,8	41 234	54 629	37,5
124	Personnel en secrétariat	697	80,9	39 141	53 310	38,0
221	Personnel techn. – sc. physiques	166	30,7 *	43 936	57 575	37,0
222	Personnel techn. – sc. de la vie	52	34,0 **	39 847	56 930	38,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	1 429	56,4	49 122	65 018	38,2
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	582	38,3 *	43 761	60 707	39,5
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	148	46,1 *	42 732	56 506	38,4
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	183	36,2 *	51 417	64 591	38,8
228	Personnel techn. – informatique	1 014	78,7	43 291	70 629	39,2

Tableau B-7

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	112	87,0	40 732	66 199	37,7
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	20	66,6 *	40 690	51 848	37,8
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	62	78,2	36 757	47 965	38,6
524	Concepteur artistique et artisan	37	55,9 *	40 662	57 969	37,9
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	93	45,0 **	42 917	56 681	36,7
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	321	58,5	53 238	72 254	38,7
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	14	60,9 *	40 883	56 219	38,0
723	Machiniste et pers. ass.	780	54,9 *	46 414	55 565	39,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	102	11,1 **	41 716	54 612	39,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	43	8,9 **	51 217	58 414	39,3
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	481	35,7 *	40 548	50 723	39,3
727	Charpentier et ébéniste	14	11,8 **	33 589	49 279	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	1 002	21,0 **	43 243	60 256	39,8
732	Mécanicien – véhic. automobiles	90	16,7 **	35 576	47 846	38,3
733	Autre mécanicien	23	12,1 **	29 010	41 639	38,7
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	47	11,6 **	47 492	58 910	40,0
921	Surveillant – ind. de transform.	1 100	66,1	55 446	71 484	39,5
922	Surveillant – fabrication et montage	679	53,8 *	49 776	71 199	39,5
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	33	7,9 **	45 970	65 390	39,2

Tableau B-7

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$	h	
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	181	43,5 *	30 601	41 308	37,4
142	Commis – bureautique et éditique	112	74,0	27 780	43 117	39,4
143	Commis – finances et assur.	565	64,4	35 631	46 835	37,6
144	Commis – sout. admin.	161	56,1	32 441	43 192	38,4
145	Commis – biblioth., correspond. et information	404	69,8	31 800	45 905	38,2
146	Commis – serv. postaux et messagerie	32	36,9 **	30 940	41 463	38,2
147	Commis – expéd. et distrib.	1 255	46,4	35 007	46 038	38,9
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	258	63,7 **	20 128	28 045	36,0
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	51	5,2 **	29 736	35 190	...
745	Débardeur et manutentionnaire	565	17,6 **	33 182	42 689	39,5
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	15	1,0 **	28 948	39 297	39,7
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	209	9,5 **	45 154	54 251	39,5
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	159	9,6 **	31 210	36 553	40,3
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	17	1,0 **	28 797	45 257	39,9
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	143	9,0 **	30 168	41 579	40,0
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	146	91,0	29 907	40 365	36,8
948	Monteur de matériel mécan., élect. et électron.	5 166	70,2 *	35 594	53 523	39,8
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	2 055	60,0 *	31 221	41 993	39,1
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	1 544	54,9 *	37 204	47 577	39,7

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-8

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur public, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$	h	
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	5 116	95,2	55 459	74 546	35,7
211	Professionnel – sc. physiques	1 366	x	62 112	79 179	36,5
212	Professionnel – sc. de la vie	952	85,4	45 061	68 634	35,5
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	3 036	99,5	63 039	82 023	35,3
214	Autre professionnel – génie	1 110	98,4	72 463	90 142	36,9
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	583	97,7	51 354	74 480	35,3
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	95	87,9	44 217	75 516	35,3
217	Professionnel – informatique	9 862	98,8	53 320	72 095	35,7
315	Professionnel – sc. infirmières	24 753	x	41 329	64 484	36,2
411	Juge, avocat et notaire	1 494	84,1	58 652	99 091	35,5
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	5 199	63,1	67 239	91 979	35,3
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	8 851	x	36 729	71 589	35,1
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	50 720	x	35 822	68 900	35,0
415	Professionnel – psycho., travail soc., counselling, religion et probation	4 474	x	37 808	69 232	35,0
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	17 921	99,4	46 136	73 357	35,5
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 149	92,9	52 318	71 347	35,4
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	2 894	99,0	51 269	67 262	36,0
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	33	92,1	54 046	68 498	35,1
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	1 954	97,1	47 178	56 468	38,0
122	Personnel administratif et de réglementation	27 287	99,0	45 111	54 691	36,2

Tableau B-8

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur public, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	1 205	95,7	38 950	52 681	35,0
124	Personnel en secrétariat	11 801	95,7	33 473	39 299	34,9
221	Personnel techn. – sc. physiques	362	86,5	37 703	52 263	34,8
222	Personnel techn. – sc. de la vie	1 953	90,9	38 385	49 782	36,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	3 454	96,2	43 741	59 407	35,4
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	1 973	84,4	42 150	61 578	35,1
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	525	85,8	40 989	55 291	34,6
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	1 163	90,1	47 972	60 258	35,4
228	Personnel techn. – informatique	4 362	96,5	38 378	49 660	35,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	7 340	x	37 101	51 510	35,1
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	13 532	x	37 833	53 949	36,5
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	2 411	96,5	35 576	47 989	35,3
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	468	93,8	33 638	46 344	35,3
524	Concepteur artistique et artisan	508	98,0	42 127	52 361	36,1
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	723	96,7	36 860	46 600	35,1
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	1 296	87,2	48 004	57 874	38,3
622	Personnel techn. – commerce de gros	21	74,4	46 898	55 254	33,6
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	194	99,5	35 425	44 434	35,0
624	Chef et cuisinier	49	4,2 **	51 112	62 801	38,8

Tableau B-8

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur public, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	1 078	81,4	57 305	72 564	37,6
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	642	95,8	50 287	61 254	39,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	126	4,1 **	39 495	51 087	38,7
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	94	13,1 *	40 839	55 209	39,5
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	21	9,1	39 999	49 792	39,4
727	Charpentier et ébéniste	45	8,4	37 605	47 496	39,2
729	Autre personnel – métiers de la constr.	23	7,1	36 331	45 317	39,1
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	126	10,9	40 989	52 125	39,5
732	Mécanicien – véhic. automobiles	95	6,5 *	41 999	49 503	39,8
733	Autre mécanicien	19	4,1 **	38 283	48 432	39,8
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	66	5,4 **	38 795	47 801	38,7
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	183	x	29 475	35 665	35,3
921	Surveillant – ind. de transform.	56	83,5	54 726	68 208	38,5
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	22 790	98,8	31 387	36 590	35,1
142	Commis – bureautique et éditique	524	93,5	31 712	39 295	35,1
143	Commis – finances et assur.	1 407	85,4	35 271	45 680	34,2
144	Commis – sout. admin.	5 478	95,9	37 685	43 643	36,4
145	Commis – biblioth., correspond. et information	2 770	93,5	33 408	43 003	34,6

Tableau B-8

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur public, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
146	Commis – serv. postaux et messagerie	80	1,0 *	33 372	41 206	38,0
147	Commis – expéd. et distrib.	2 656	65,7	33 086	40 391	35,5
341	Personnel – soutien serv. de santé	12 248	x	31 068	34 368	36,2
642	Vendeur et commis-vendeur – comm. de détail	127	98,3	36 699	44 010	37,9
645	Personnel – serv. aliments et boissons	134	97,4	37 189	45 009	37,5
646	Personnel – serv. protection	3 475	99,3	43 773	57 179	39,2
647	Personnel – soutien familial et garderie	5 359	x	30 799	35 639	35,0
648	Autre pers. – soins personnalisés	59	76,4	30 691	39 340	35,9
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	80	1,4 **	36 647	45 724	...
742	Conducteur d'équip. lourd	274	16,7 *	37 931	46 299	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	84	17,0 **	32 111	36 012	38,5
745	Débardeur et manutentionnaire	54	33,8 **	33 901	39 290	36,2
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	143	23,7 *	39 697	50 820	39,8
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	141	76,8	30 246	36 411	35,5

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-9

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	540	94,8	51 965	75 463	34,7
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	263	96,3	54 398	77 082	35,1
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	281	96,9	49 962	74 465	34,7
217	Professionnel – informatique	279	89,4	46 340	67 689	34,5
411	Juge, avocat et notaire	125	97,6	47 180	90 524	34,5
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	433	94,5	45 925	71 615	34,7
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	189	91,1	49 797	72 938	34,4
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	250	95,2	42 164	60 024	34,6
513	Professionnel – arts plastiques et arts de la scène	21	88,2	59 684	75 045	34,4
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	124	81,6	47 213	63 491	34,7
122	Personnel administratif et de réglementation	594	89,7	43 052	56 656	34,8
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	199	84,1	43 808	59 687	34,1
124	Personnel en secrétariat	1 280	75,2	31 928	42 723	34,3
221	Personnel techn. – sc. physiques	16	29,2	40 944	55 033	36,1
222	Personnel techn. – sc. de la vie	110	36,5	47 087	59 624	35,1
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	366	76,6	43 143	57 682	35,6
224	Personnel techn. – génie électron. et élect.	69	26,7	39 677	55 092	35,1

Tableau B-9

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	276	76,3	40 218	54 938	34,6
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	341	77,8	38 956	53 002	34,5
228	Personnel techn. – informatique	288	79,3	37 607	51 927	34,2
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	221	75,2	34 544	46 522	34,1
524	Concepteur artistique et artisan	27	x	39 146	52 429	34,7
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	94	84,5	40 622	52 826	34,7
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	32	x	58 261	70 588	36,2
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	690	91,3	60 177	73 730	37,4
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	47	14,9	40 334	51 116	39,4
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	10	6,8 *	40 407	49 908	40,0
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	13	12,4 *	41 536	50 516	40,0
727	Charpentier et ébéniste	20	11,2	39 573	49 413	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	52	12,8	38 467	49 519	40,0
732	Mécanicien – véhic. automobiles	68	27,9 *	41 348	49 967	40,0
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	26	89,5	60 323	74 232	39,5
921	Surveillant – ind. de transform.	56	87,7	54 726	68 208	38,5

Tableau B-9

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	315	69,4	27 999	39 247	34,4
142	Commis – bureautique et éditique	99	81,9	28 370	39 827	34,6
143	Commis – finances et assur.	466	73,9	34 311	45 557	34,0
144	Commis – sout. admin.	1 003	85,7	28 811	40 324	34,5
145	Commis – biblioth., correspond. et information	475	77,3	27 025	36 804	34,6
146	Commis – serv. postaux et messagerie	22	88,9	27 714	37 228	36,4
147	Commis – expéd. et distrib.	524	77,6	34 600	45 874	36,1
646	Personnel – serv. protection	178	92,0	31 635	42 680	35,1
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	55	26,5 *	36 500	44 786	...
742	Conducteur d'équip. lourd	215	14,7 *	38 014	46 957	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	16	30,1 *	35 148	44 087	40,0
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	143	45,8	39 697	50 820	39,8
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	14	58,1	31 407	40 691	35,8

* Précision passable; utiliser avec prudence.

Tableau B-10

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	334	95,9	47 615	70 606	34,7
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	43	x	50 621	70 394	34,6
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	15	x	48 506	73 366	34,0
217	Professionnel – informatique	597	98,3	49 019	70 814	34,5
411	Juge, avocat et notaire	13	x	57 614	81 625	34,5
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	4 273	59,3	73 322	100 123	35,3
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	269	x	39 726	55 234	34,7
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	34	x	41 914	69 243	34,4
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	773	96,7	40 171	66 819	34,8
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	167	72,5	41 793	67 609	34,7
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	188	99,5	43 954	64 412	34,3
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	151	99,3	41 249	59 352	34,6
122	Personnel administratif et de réglementation	1 056	98,4	39 544	52 868	34,6
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	33	x	42 649	52 601	34,8
124	Personnel en secrétariat	1 338	98,9	33 389	41 973	34,7
221	Personnel techn. – sc. physiques	43	81,2	42 536	51 847	34,9
222	Personnel techn. – sc. de la vie	187	x	36 476	49 619	35,1
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	124	89,0	40 228	50 581	35,3
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartoqr.	16	94,1	41 214	54 844	36,6

Tableau B-10

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	27	90,5	45 794	56 959	34,8
228	Personnel techn. – informatique	534	94,5	41 699	53 186	35,4
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	179	98,8	36 231	49 122	35,1
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	74	x	38 044	65 896	33,8
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	307	99,6	34 842	46 848	35,0
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	153	99,4	35 511	46 342	35,4
524	Concepteur artistique et artisan	27	x	43 365	62 054	34,8
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	42	94,6	39 512	61 556	34,8
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	40	x	48 041	64 058	35,1
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	43	91,6	48 890	65 689	35,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	37	55,0	36 693	47 938	37,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	24	44,8	37 175	47 400	38,2
727	Charpentier et ébéniste	19	47,6	34 607	45 576	38,1
729	Autre personnel – métiers de la constr.	11	49,3	34 187	43 224	38,1
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	20	62,7	39 438	53 023	38,8
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	39	48,6	35 976	45 751	38,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	13	65,6	34 062	43 972	38,0

Tableau B-10

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	579	99,7	32 521	40 651	34,8
142	Commis – bureautique et éditique	76	x	33 051	39 401	35,1
143	Commis – finances et assur.	312	97,6	32 496	41 996	34,5
144	Commis – sout. admin.	262	94,3	32 701	40 451	34,7
145	Commis – biblioth., correspond. et information	301	x	31 341	38 647	34,9
146	Commis – serv. postaux et messagerie	12	69,7	34 186	40 931	36,6
147	Commis – expéd. et distrib.	102	77,7	31 962	39 166	35,5
341	Personnel – soutien serv. de santé	36	x	30 078	37 390	35,0
648	Autre pers. – soins personnalisés	45	97,9	29 878	39 493	35,2
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	10	40,0 **	32 995	44 720	...
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	36	66,4	31 406	40 080	36,0

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-11

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	1 185	100,0	68 059	75 294	37,5
211	Professionnel – sc. physiques	833	100,0	67 619	82 651	37,5
212	Professionnel – sc. de la vie	188	100,0	59 061	76 919	37,5
214	Autre professionnel – génie	812	100,0	81 690	95 696	37,5
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	125	100,0	65 653	78 703	37,5
217	Professionnel – informatique	3 014	100,0	60 269	74 487	37,5
314	Professionnel – thérapie et évaluation	19	100,0	63 657	79 707	37,5
315	Professionnel – sc. infirmières	294	100,0	61 250	73 633	37,5
411	Juge, avocat et notaire	305	100,0	79 860	109 793	37,5
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	216	100,0	46 010	58 056	37,5
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	18	100,0	27 473	45 103	37,5
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	100	100,0	63 451	74 233	37,5
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	3 207	100,0	69 148	83 986	37,5
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	200	100,0	58 770	66 458	37,5
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 158	100,0	59 553	68 701	37,5
Formation collégiale			100,0			
122	Personnel administratif et de réglementation	13 111	100,0	53 060	58 232	37,5
124	Personnel en secrétariat	94	100,0	38 906	42 177	37,5
222	Personnel techn. – sc. de la vie	133	100,0	43 566	53 149	37,5

Tableau B-11

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	829	99,9	55 702	67 770	37,5
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	217	89,7	57 126	68 915	37,5
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	22	100,0	65 277	74 572	37,5
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	411	95,1	61 418	70 568	37,5
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	172	97,2	64 291	73 420	39,9
228	Personnel techn. – informatique	49	100,0	43 996	46 683	37,5
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	169	100,0	52 745	60 185	37,5
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	337	100,0	44 529	51 057	37,5
524	Concepteur artistique et artisan	208	99,5	49 802	56 934	37,5
626	Policier et pompier	27	81,8	51 527	56 586	40,8
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	1 053	100,0	36 159	38 991	37,5
144	Commis – sout. admin.	3 674	100,0	41 268	44 592	37,5
147	Commis – expéd. et distrib.	145	27,0	40 972	53 199	37,5
646	Personnel – serv. protection	1 592	100,0	52 939	66 811	40,0

Tableau B-12

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$	h	
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	1 780	100,0	50 412	70 624	35,0
211	Professionnel – sc. physiques	476	100,0	53 471	73 440	35,0
212	Professionnel – sc. de la vie	662	100,0	40 199	65 536	35,0
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	809	100,0	47 210	74 961	35,0
214	Autre professionnel – génie	45	100,0	48 707	68 913	35,0
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	127	100,0	41 219	69 238	35,0
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	68	100,0	40 068	77 871	35,0
217	Professionnel – informatique	4 523	100,0	49 862	68 952	35,0
314	Professionnel – thérapie et évaluation	3 156	100,0	38 397	69 001	35,0
315	Professionnel – sc. infirmières	24 226	99,8	41 174	64 537	36,2
411	Juge, avocat et notaire	935	78,1	52 699	97 405	35,0
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	925	100,0	32 234	45 091	35,0
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	8 309	100,0	36 107	72 096	35,0
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	50 432	100,0	35 802	68 985	35,0
415	Professionnel – psycho, travail soc., counselling, religion et probation	4 325	100,0	37 161	69 126	35,0
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	11 654	99,8	39 582	69 814	35,0
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	532	100,0	54 820	74 760	35,0
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	1 003	100,0	45 953	65 534	35,0

Tableau B-12

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum \$	Maximum normal	
			%			
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	31	100,0	52 935	68 681	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	10 976	99,7	36 336	49 567	35,0
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	798	100,0	35 215	49 134	35,0
124	Personnel en secrétariat	8 065	100,0	33 331	37 260	35,0
221	Personnel techn. – sc. physiques	199	100,0	35 182	46 069	35,0
222	Personnel techn. – sc. de la vie	1 439	100,0	37 497	47 922	36,8
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	1 084	100,0	37 965	45 607	35,1
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	378	95,2	38 510	46 852	36,4
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	15	100,0	27 577	33 958	35,0
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	96	100,0	41 424	49 666	35,0
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	68	100,0	60 178	70 134	35,4
228	Personnel techn. – informatique	3 198	100,0	37 384	48 271	35,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dent.)	7 004	100,0	37 199	51 609	35,1
322	Personnel techn. – soins dentaires	170	100,0	33 840	49 466	35,0
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	4 979	99,9	34 128	44 676	36,2
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	12 843	100,0	37 495	53 782	36,5
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 470	100,0	33 454	47 509	35,0
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	215	99,5	29 567	43 857	35,0
524	Concepteur artistique et artisan	204	98,1	33 983	45 705	35,0

Tableau B-12

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	487	99,8	35 872	44 439	35,1
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	99	100,0	55 939	72 802	39,6
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	163	100,0	33 125	40 821	35,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	51	100,0	45 626	60 840	39,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	279	90,6	45 432	51 121	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	37	13,3	45 765	57 219	40,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	161	89,9	28 705	34 089	35,0
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	19 629	99,5	31 095	35 997	35,0
142	Commis – bureautique et éditique	256	100,0	30 858	36 605	35,0
145	Commis – biblioth., correspond. et information	1 076	100,0	31 475	40 995	35,0
147	Commis – expéd. et distrib.	1 340	92,3	30 438	34 580	35,6
341	Personnel – soutien serv. de santé	11 967	99,8	31 119	34 371	36,3
646	Personnel – serv. protection	1 647	100,0	36 351	49 542	39,0
647	Personnel – soutien familial et garderie	5 359	100,0	30 799	35 639	35,0
648	Autre pers. – soins personnalisés	10	100,0	28 562	30 662	36,3
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	73	94,8	28 318	31 731	35,0

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
Formation universitaire						
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	1 277	86,9	54 810	79 337	35,8
211	Professionnel – sc. physiques	19	x	49 427	71 872	35,0
212	Professionnel – sc. de la vie	68	x	51 398	74 286	35,0
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	1 921	99,7	70 407	85 578	35,4
214	Autre professionnel – génie	233	93,4	50 695	78 491	35,4
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	35	89,5	50 564	78 465	35,4
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	16	80,6 *	52 706	68 263	36,1
217	Professionnel – informatique	1 449	95,4	53 107	77 672	35,3
315	Professionnel – sc. infirmières	220	x	34 607	52 165	35,1
411	Juge, avocat et notaire	116	85,8	63 565	96 791	35,2
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	298	96,9	45 166	68 619	35,3
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	1 854	98,7	50 172	80 262	35,3
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	61	x	51 346	65 485	37,2
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	295	95,6	50 663	75 117	35,8
Formation collégiale						
121	Personnel de superv. – travail de bureau	1 648	99,0	47 560	55 531	38,5
122	Personnel administratif et de réglementation	1 550	92,4	45 286	60 740	35,6
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	175	93,0	46 993	58 554	35,8
124	Personnel en secrétariat	1 024	94,4	35 961	45 269	34,9
221	Personnel techn. – sc. physiques	96	94,9	40 439	64 889	33,9
222	Personnel techn. – sc. de la vie	84	x	38 128	61 636	34,2

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions (codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2008

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		n	En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
			%	\$		
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	1 185	90,8	41 067	66 097	34,4
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	196	x	40 492	55 333	34,0
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	288	99,6	43 696	59 245	34,1
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	82	97,9	52 886	65 562	39,5
228	Personnel techn. – informatique	293	89,0	41 446	54 391	35,2
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	76	92,6	42 220	52 948	37,0
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	57	88,9	38 154	50 533	36,2
524	Concepteur artistique et artisan	42	90,4	44 318	54 855	36,7
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	1 125	86,1	47 098	56 151	38,4
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	31	x	45 901	60 893	35,1
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	286	73,7	53 264	72 314	38,3
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	361	99,5	53 276	67 498	39,5
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	42	1,9 **	40 925	53 698	39,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	17	5,1 **	41 650	49 960	37,8
732	Mécanicien – véhic. automobiles	24	2,5 **	44 431	48 681	39,6
733	Autre mécanicien	19	4,3 **	38 283	48 432	39,8

Tableau B-13

**Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions
(codes à 3 chiffres), effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques »,
Québec, 2008**

Code CNP (3 chiffres)	Titre d'emploi	Effectif rémunéré selon une échelle		Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			En proportion de l'effectif total	Minimum	Maximum normal	
		n	%	\$	h	
Formation secondaire						
141	Commis – trav. gén. de bureau	1 214	98,1	32 204	40 469	34,5
142	Commis – bureautique et éditique	90	88,4	36 282	45 269	35,9
143	Commis – finances et assur.	629	90,5	37 354	47 574	34,3
144	Commis – sout. admin.	536	93,1	34 475	45 557	34,3
145	Commis – biblioth., correspond. et information	918	95,3	39 229	49 541	34,2
146	Commis – serv. postaux et messagerie	46	0,6	35 709	43 064	39,0
147	Commis – expéd. et distrib.	545	44,9 **	35 847	45 258	34,3
645	Personnel – serv. aliments et boissons	134	x	37 189	45 009	37,5
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	15	0,3 **	39 732	49 344	...
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	67	16,6 **	31 469	34 370	38,1
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	14	66,4	30 533	37 245	35,2

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants

Code CNP (3 chiffres)	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
Gestion			
011	Directeurs/directrices des services administratifs	205	Analyste des procédés administratifs
012	Directeurs/directrices des services financiers et des services aux entreprises	s.o.	
013	Directeurs/directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	s.o.	
021	Directeurs/directrices des services de génie, d'architecture, de sciences naturelles et des systèmes informatiques	207 206	Ingénieur Informaticien
031	Directeurs/directrices des secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
051	Directeurs/directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	s.o.	
061	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	201	Professionnel en communication
062	Directeurs/directrices – commerce de détail	s.o.	
063	Directeurs/directrices de la restauration et des services d'hébergement	s.o.	
064	Directeurs/directrices des services de protection	s.o.	
065	Directeurs/directrices d'autres services	s.o.	
071	Directeurs/directrices de la construction et du transport	s.o.	
072	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
081	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)	s.o.	
091	Directeurs/directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	s.o.	
Formation universitaire			
111	Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité	204	Professionnel en gestion financière
112	Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	203 205	Professionnel en gestion des ressources humaines Analyste des procédés administratifs
211	Professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnel en sciences physiques
212	Professionnels/professionnelles des sciences de la vie	209 211	Professionnel en sciences physiques Biologiste
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieur
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieur

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants

Code CNP (3 chiffres)	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
215	Professionnels/professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	s.o.	
216	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnel en sciences physiques
217	Professionnels/professionnelles en informatique	206 207	Informaticien Ingénieur
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
315	Professionnels/professionnelles en sciences infirmières	s.o.	
411	Juges, avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocat et notaire
412	Professeurs/professeures et assistants/assistantes d'enseignement au niveau universitaire et postsecondaire	s.o.	
413	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle	s.o.	
414	Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation	s.o.	
415	Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en « counseling », en religion et en probation	s.o.	
416	Agents/agentes des politiques et des programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils	310	Technicien en hygiène du travail
511	Professionnels/professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	s.o.	
512	Professionnels/professionnelles de la rédaction, de la traduction et des relations publiques	201	Professionnel en communication
513	Professionnels/professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	s.o.	

Formation collégiale

121	Personnel de supervision du travail de bureau	303 410	Technicien en administration Préposé aux renseignements
122	Personnel administratif et de réglementation	303 409 414 413 310	Technicien en administration Personnel de secrétariat Acheteur Préposé à l'admission Technicien en hygiène du travail

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants

Code CNP (3 chiffres)	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
123	Personnel d'administration des finances et des assurances	303	Technicien en administration
124	Personnel en secrétariat	409	Personnel de secrétariat
221	Personnel technique des sciences physiques	305 307	Technicien de laboratoire Technicien en génie
222	Personnel technique des sciences de la vie	305	Technicien de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Technicien en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Technicien en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
226	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation	310	Technicien en hygiène du travail
227	Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des services de transport	301 311	Pilote d'aéronefs – Avion d'affaires Pilote d'aéronefs – Hélicoptère
228	Personnel technique en informatique	308	Technicien en informatique
321	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	401 305	Mécanicien en orthèse et/ou prothèse Technicien de laboratoire
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
421	Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion, n.c.a.	306	Technicien en droit
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	304	Technicien en documentation
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceuses et autres artistes de spectacle	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
525	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	309	Technicien en loisir
621	Personnel de supervision des ventes et des services	s.o.	
622	Personnel technique du commerce de gros	s.o.	
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	s.o.	
624	Chefs et cuisiniers/cuisinières	505	Cuisinier
625	Bouchers/bouchères et boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries – commerce de gros ou de détail	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants

Code CNP (3 chiffres)	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
626	Policiers/policières et pompiers/pompières	s.o.	
627	Personnel technique des services personnels	s.o.	
721	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers et du personnel assimilé	s.o.	
722	Surveillants/surveillantes du personnel des transports ferroviaire et routier	s.o.	
723	Machinistes et personnel assimilé	519	Machiniste
724	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	506 514	Électricien d'entretien Ouvrier certifié d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvrier certifié d'entretien
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	s.o.	
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512 514	Menuisier d'entretien Ouvrier certifié d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
729	Autre personnel des métiers de la construction	515	Peintre d'entretien
731	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	510 514	Mécanicien d'entretien (millwright) Ouvrier certifié d'entretien
732	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules automobiles	509	Mécanicien de véhicules motorisés
733	Autres mécaniciens/mécaniciennes	510	Mécanicien d'entretien (millwright)
734	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses, tailleurs/tailleuses, cordonniers/cordonnières, bijoutiers/bijoutières et personnel assimilé	s.o.	
735	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de centrales et de réseaux électriques	s.o.	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers/scaphandrières, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	405	Opérateur de duplicateur offset
821	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazéifère et pétrolière	s.o.	
824	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage du bois	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses, surveillants/surveillantes et exploitants/exploitantes en	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants

Code CNP (3 chiffres)	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
	agriculture, en horticulture et en aquaculture		
826	Capitaines et officiers/officières de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans les industries de transformation	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de fabrication et de transformation	s.o.	
Formation secondaire			
141	Commis au travail général de bureau	403 407 409 412 413	Préposé à la photocopie Personnel de soutien en administration Personnel de secrétariat Téléphoniste-réceptionniste Préposé à l'admission
142	Commis en bureautique et en éditique	411	Préposé aux télécommunications
143	Commis des finances et de l'assurance	303 407	Technicien en administration Personnel de soutien en administration
144	Commis de soutien administratif	407	Personnel de soutien en administration
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et à l'information	407 410	Personnel de soutien en administration Préposé aux renseignements
146	Commis des services postaux et de messageries	407	Personnel de soutien en administration
147	Commis à l'expédition et à la distribution	404 407 414 411	Magasinier Personnel de soutien en administration Acheteur Préposé aux télécommunications
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.	
641	Représentants/représentantes des ventes – commerce de gros	s.o.	
642	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses – commerce de détail	s.o.	
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
644	Guides touristiques et personnel préposé au jeu dans les casinos	s.o.	
645	Personnel des services des aliments et boissons	s.o.	
646	Personnel des services de protection	s.o.	
647	Personnel de soutien familial et de garderie	s.o.	
648	Autre personnel des soins personnalisés	s.o.	
741	Conducteurs/conductrices de véhicules automobiles et opérateurs/opératrices de transport en commun	504 503	Conducteur de véhicules et d'équipements lourds Conducteur de véhicules légers

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants

Code CNP (3 chiffres)	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
742	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd	504	Conducteur de véhicules et d'équipements lourds
743	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
745	Débardeurs/débardeuses et manutentionnaires	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Personnel de la pêche, de la chasse et du trappage	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication de produits textiles et personnel assimilé	s.o.	
945	Opérateurs/opératrices de machines dans la confection d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	s.o.	
947	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	403	Préposé à la photocopie
948	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
951	Opérateurs/opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
661	Caissiers/caissières	s.o.	
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	s.o.	
664	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé dans les services alimentaires	517 520	Préposé à la cuisine et à la cafétéria Opérateur de machine à laver la vaisselle
665	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	507	Gardien
666	Nettoyeurs/nettoyeuses	522 502	Préposé à l'entretien ménager – travaux légers Concierge

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2001 et emplois repères correspondants

Code CNP (3 chiffres)	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
		514	Ouvrier certifié d'entretien
		518	Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvrier d'entretien/de maintenance
667	Autre personnel des services de voyage, d'hébergement, de loisirs et de parcs d'attractions	s.o.	
668	Personnel élémentaire des services personnels	501	Préposé à la buanderie
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journalier ou préposé aux terrains
		513	Ouvrier de voirie
		514	Ouvrier certifié d'entretien
		521	Ouvrier d'entretien/de maintenance
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	504	Conducteur de véhicules et d'équipements lourds
		513	Ouvrier de voirie
861	Personnel élémentaire de la production primaire	508	Journalier ou préposé aux terrains
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

Pour différentes raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs justifiant ces décisions.

1. Retrait de certains codes

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée soit exclusivement soit en partie sur des commissions, mais avec des montants parfois très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 641 – *Représentants des ventes – commerce de gros*
- 111 – *Professionnels – finance, vérification et comptabilité*

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas adéquatement les salaires de la profession. Ces groupes professionnels, ou certaines professions qui y sont comprises, sont rémunérés selon un mode de rémunération particulier – comme la rémunération à l'acte (non couverte par l'enquête) – ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que le titulaire n'est généralement pas un salarié¹. Ainsi, les données colligées ne reflétaient qu'une partie du groupe intermédiaire et non pas l'ensemble des professions qui y sont comprises. Les groupes concernés par cette situation, qui ont été retirés des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales, sont :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires;*
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens et autres professionnels en diagnostic;*
- 313 – *Pharmaciens, diététistes et nutritionnistes.*

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311– *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ils exercent une forte influence à la baisse et, en conséquence, la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 ne reflète plus la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le groupe 741 – *Conducteurs de véhicules automobiles et opérateurs de transport en commun* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois compris dans ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Travailleur autonome, professionnel à son compte.

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés à partir duquel les statistiques ont été calculées.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et d'employés, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial – éducation, santé et services sociaux), entreprises provinciales (sociétés d'État et autres), administration fédérale au Québec, entreprises fédérales au Québec, universités, administration municipale et entreprises locales.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les secteurs suivants sont exclus du secteur privé : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002. Certains secteurs ont été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction de pétrole et de gaz; extraction minière; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac; usines de textiles; usines de produits textiles; fabrication de vêtements; de produits en cuir et de

produits analogues; fabrication de produits en bois; fabrication de papier; impression et activités connexes de soutien; fabrication de produits du pétrole et du charbon; de produits chimiques; de produits en caoutchouc et en plastique; de produits minéraux non métalliques; première transformation des métaux; fabrication de produits métalliques; de machines; de produits informatiques et électroniques; de matériel, d'appareils et de composants électriques; fabrication de matériel de transport; de meubles et de produits connexes; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros : grossistes-distributeurs de produits agricoles; de produits pétroliers; de produits alimentaires, de boissons et de tabac; d'articles personnels et ménagers; de véhicules automobiles et de leurs pièces; de matériaux et fournitures de construction; de machines, de matériel et de fournitures; de produits divers; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; magasins de meubles et d'accessoires de maison; magasins d'appareils électroniques et ménagers; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage; magasins d'alimentation; de produits de santé et de soins personnels; stations-service; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres; magasins de fournitures de tout genre; magasins de détail divers; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien; ferroviaire; par eau; par camion; transport en commun et transport terrestre de voyageurs; transport par pipeline; transport de tourisme et d'agrément; activités de soutien au transport; services postaux; messageries et services de messagers; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition; industries du film et de l'enregistrement sonore; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finances et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale; intermédiation financière et activités connexes; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; sociétés d'assurance et activités connexes; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers; services de location et de location à bail; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; architecture, génie et services connexes; services spécialisés de design; conception de systèmes informatiques et services connexes; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; services de recherche et de développement scientifiques; publicité et services connexes; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires; collèges communautaires et cégeps; universités; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion; écoles techniques et écoles de métiers; autres établissements d'enseignement et de formation; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires; hôpitaux; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; établissements du patrimoine; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien; services personnels et services de blanchissage; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires et ménages privés.

Administration publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale; administration publique provinciale (québécoise); administrations publiques locales, municipales et régionales; administrations publiques autochtones; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

STATUT DE SYNDICALISATION**Syndiqué**

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES¹**Corps d'emploi**

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

CATÉGORIE D'EMPLOIS**Professionnels**

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, procédés, systèmes et politiques relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseil qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels peuvent cependant assumer la supervision et la coordination d'employés de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend des employés pouvant

1. La description des emplois repères est disponible sur le site web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

assumer la supervision ou la coordination d'employés de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions de renseignements et l'opération d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail d'employés de même catégorie.

Employés de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives particulières, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail d'employés de même catégorie (aussi ou moins qualifiés), à titre de chef d'équipe.

Ouvriers

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence décernés par des organismes officiels sont souvent exigés dans le cas des métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de

la coordination du travail d'employés de même catégorie (aussi ou moins qualifiés), à titre de chef d'équipe.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

Niveau d'entrée et d'apprentissage (Niveau 1)

Fait référence à des postes où le titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat.

Niveau de fonctionnement autonome (Niveau 2)

Fait référence à des postes où le titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le titulaire peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse où il est appelé à formuler des recommandations. Il peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais cette activité n'est pas de nature régulière et continue. Il travaille sous la surveillance générale d'un supérieur qui examine la qualité du jugement et le respect des normes une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (Niveau 3)

Chef d'équipe

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois employés du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le « chef d'équipe » doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il évalue les demandes requises et juge du traitement à donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % des tâches dédiées à la gestion.

Spécialiste

Le niveau de spécialiste se caractérise par un rôle d'orientation stratégique et d'expertise assumé dans le cadre de travaux, projets et analyses complexes. Ces travaux se distinguent par leur caractère exceptionnel ou inusité et ont une incidence majeure sur l'organisation. Le « spécialiste » peut exercer un pouvoir d'autorité fonctionnelle (consultative). Il est aussi en mesure d'établir des liens avec d'autres domaines que son domaine d'expertise.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)

NIVEAUX DE COMPÉTENCE ET GROUPES

Pour cette variable d'analyse, les professions (niveau de classification à trois chiffres de la CNP) ont été classées en cinq groupes : les emplois de gestion et quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – Niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – Niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales préuniversitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation

professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple, les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires).

Formation de niveau secondaire ou spécifique à l'emploi – Niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – Niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences sans aucune exigence scolaire particulière.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux

groupes de parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique et par le nombre d'employés qui lui est rattaché.

MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Par contre, la progression au-delà du maximum normal jusqu'à un maximum au mérite n'est accessible qu'à l'employé qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite

avec contrôle au maximum normal (point de contrôle); pour d'autres, la progression est automatique jusqu'au maximum normal et elle se fonde ensuite sur le mérite jusqu'au maximum au mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par l'employé dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne comportent aucun point de contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

La rémunération variable consiste en toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent versé en plus du salaire de base pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

*Régimes collectifs***Boni d'équipe**

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique, selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé sur les profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

*Régime mixte***Régime hybride**

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (tel que les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires).

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION**Bandes salariales élargies (*broadbanding*)**

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail, en fonction du nombre d'objets, de la

fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux d'engagement lors de l'embauche d'un employé. Des majorations successives sont appliquées à ce taux d'engagement jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période relativement courte (par exemple une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tous les employés occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche de l'employé.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**Rémunération au taux régulier (RTR)**

Salaire brut versé à l'employé pour les heures normales de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES***Compensation pour congés familiaux*****Congés d'adoption**

Congés à l'occasion d'une adoption pour soins à un ou des enfants pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi, l'ancienneté chez l'employeur, l'âge de l'employé ou la période effective du congé. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de

vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence justifiées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier sans autre perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail*) accordées à l'un ou l'autre des parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce congé peut être fractionné en journées à la demande du salarié. Il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial tel que décès, mariage, divorce, déménagement, etc. Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuel. Horaire souvent connu sous l'appellation *horaire d'été*.

RÉMUNÉRATIONS INDIRECTE ET DIRECTE**Assurance maladie**

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir également les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période de courte durée (souvent 26 semaines).

Assurance-invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance-vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de l'employé assuré reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance-vie pour les personnes à charge, le

remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Régime de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régime de retraite :

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé (RRA) en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, mais dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé (RRA) dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) : Regroupement de REER individuels où un contrat individuel est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, cela permettant des frais de gestion moins élevés. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le participant au REER collectif ne connaît pas le montant qu'il recevra à la retraite. Tous les montants cotisés individuellement par l'employé à un REER collectif ne sont pas inclus comme revenu (jusqu'à concurrence du montant maximum par année) et donc ne sont pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au

REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB): Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tous les employés ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas enquêté.

REER collectif et RPDB (régime conjoint): Souvent, le RPDB est combiné au REER collectif. La participation financière de l'employé correspond aux cotisations qu'il verse dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Remboursement des congés de maladie/non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

RÉGIMES ÉTATIQUES

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Le régime de la CSST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Assurance-emploi

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). L'assurance-emploi (a.-e.) fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'a.-e. vient également en aide aux travailleurs malades, ainsi qu'aux personnes qui

doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade qui risque fortement de mourir.

Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège tous les résidents du Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi.

Régime des rentes du Québec (RRQ)

Le Régime des rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite au travailleur à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011)
adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Une refonte majeure de l'ERG, réalisée au cours des dernières années, a notamment permis l'élargissement de la couverture des emplois enquêtés. De fait, l'ISQ collige maintenant de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2008* constitue le deuxième rapport d'enquête basé sur les données de la nouvelle ERG. Dans ce document, l'information offerte porte sur les heures régulières de travail, les salaires, et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

**Institut
de la statistique**

Québec



ISBN 978-2-551-23823-1



21,95 \$

Imprimé au Québec, Canada